

**Étude archéologique, architecturale et historique des caves
et salles basses à Bruxelles (XIII^e - XIX^e siècles)
Brussels Archeological Survey - BAS
Projet mené sous la direction de François Blary**

**Étude des céramiques, pierres architecturales et planchers en bois pour les sites
archéologiques en Région de Bruxelles-Capitale
Projet mené sous la direction de Philippe Sosnowska**

Rapport d'intervention n°20
Maison sise rue Chair-et-Pain 1 à 1000 Bruxelles
BR660-01 - BAS0108

Mai 2023



Antoine Baudry
Sylvie Byl
Paulo Charruadas
Benjamin Van Nieuwenhove

Résumé

L'étude de la cave de la maison rue Chair-et-Pain 1 met en évidence une petite structure voûtée du XVII^e siècle, agrandie après le bombardement de Bruxelles de 1695, et ayant fonctionné durant l'Ancien Régime comme boulangerie. Cette fonction, qui n'avait jamais encore été clairement identifiée en cave à Bruxelles, est une première. Aucune trace ne subsiste toutefois du four à pain abondamment cité dans les actes fonciers. Par ailleurs, la particularité de la cave est de présenter son extension occidentale sous la cour d'une maison voisine, illustrant l'intense densification du bâti dans le quartier de la Grand-Place à la fin de l'Ancien Régime.

De l'élévation de la maison ne subsistent plus que deux murs-gouttereaux (le mur-gouttereau nord semble préexister) et, peut-être, une partie de la façade arrière (mur ouest). Les éléments architecturaux relevés datent manifestement de la reconstruction après le bombardement de 1695. La façade à rue ainsi que les structures intérieures comprenant planchers, cage d'escalier, cloisons et charpentes datent de 1917-1918. La question de la datation du mur arrière reste en suspens ; l'État de Référence du bien le situe dans le premier tiers du XIX^e siècle.

Liste des abréviations

AEB : Archives de l'État à Bruxelles

AGR : Archives générales du Royaume

AVB : Archives de la Ville de Bruxelles

CPmss : Cartes et Plans manuscrits

CReA-Patrimoine : Centre de Recherches en Archéologie et Patrimoine

DAO : Dessin assisté par ordinateur

DPC : Direction du Patrimoine culturel

EdB : États de Brabant

GSB : Greffes scabinaux de Bruxelles

PGD : Plan de grande dimension

TCA : Terre cuite architecturale (brique, carreau)

TP : Travaux publics (Permis de bâtir)

ULB : Université libre de Bruxelles

Urban.brussels : Service public régional Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Légende de l'illustration de la page de garde

Façade de la maison à l'étude en 1981 (© urban.brussels)

I. Introduction

1. Contexte de l'intervention et méthodologie

Pour ce qui concerne les caves, l'opération a été conduite à la demande de la DPC (Sylvianne Modrie) dans le cadre de la rénovation de la maison destinée en logement. Lors de la visite, les espaces étaient fortement enduits, en particulier dans le secteur oriental à rue. L'opération a donc démarré par des dérochages réalisés en partie par l'entrepreneur et en partie par l'équipe BAS. La localisation du site dans le secteur de la Grand-Place, quartier que le projet d'étude des caves entend documenter au maximum des opportunités, a imposé ipso facto la réalisation d'un relevé archéologique en plan et d'une étude archéologique approfondie des structures dégagées afin d'en comprendre la nature et la chronologie (fig. 1-2). L'étude de terrain s'est déroulée du 16 au 20 janvier 2023, menée par Sylvie Byl, Paulo Charruadas et Benjamin Van Nieuwenhove¹.



Fig. 1 & 2. Photographies des espaces de cave avant décapage des maçonneries (© urban.brussels-ULB)

Parallèlement à l'étude des caves, un timide regard archéologique a été porté sur l'élévation de la maison, en profitant de certaines lacunes dans les enduits muraux et en procédant à des décapages modestes et ciblés. L'étude de terrain a été réalisée le mardi 17 janvier 2023 par Antoine Baudry².

2. Fonds d'archives dépouillés et méthodologie régressive

L'étude régressive dans les archives a été conduite entre le 31 janvier et 8 février 2023. Le dépouillement a concerné la maison à l'étude, mais également les maisons adjacentes, sur une partie du front ouest de la rue Chair-et-Pain et les deux maisons formant l'angle de la rue du Marché-aux-Herbes (actuels n^{os} 55-53). Un tel focus était nécessaire dans la mesure où la parcelle et la maison à l'étude sont exiguës et donc probablement issues d'un démembrement de parcelles adjacentes qu'il convient d'élucider.

1 Convention entre urban.brussels et l'Université Libre de Bruxelles *Étude archéologique, architecturale et historique des caves et salles basses à Bruxelles (XIII^e-XIX^e siècles)* – Brussels Archaeological Survey.

2 Convention entre urban.brussels et l'Université de Liège *Étude des céramiques, pierres architecturales et planchers en bois pour les sites archéologiques en Région de Bruxelles-Capitale*.

Si les actes trouvés dans *Wijckboeken* des XVII^e-XVIII^e siècles ne permettent pas de trancher la question de manière définitive (un lien fort semble établi avec la maison rue du Marché-aux-Herbes 53, cf. *infra*), ils suggèrent assurément une intrication complexe des parcelles dans un

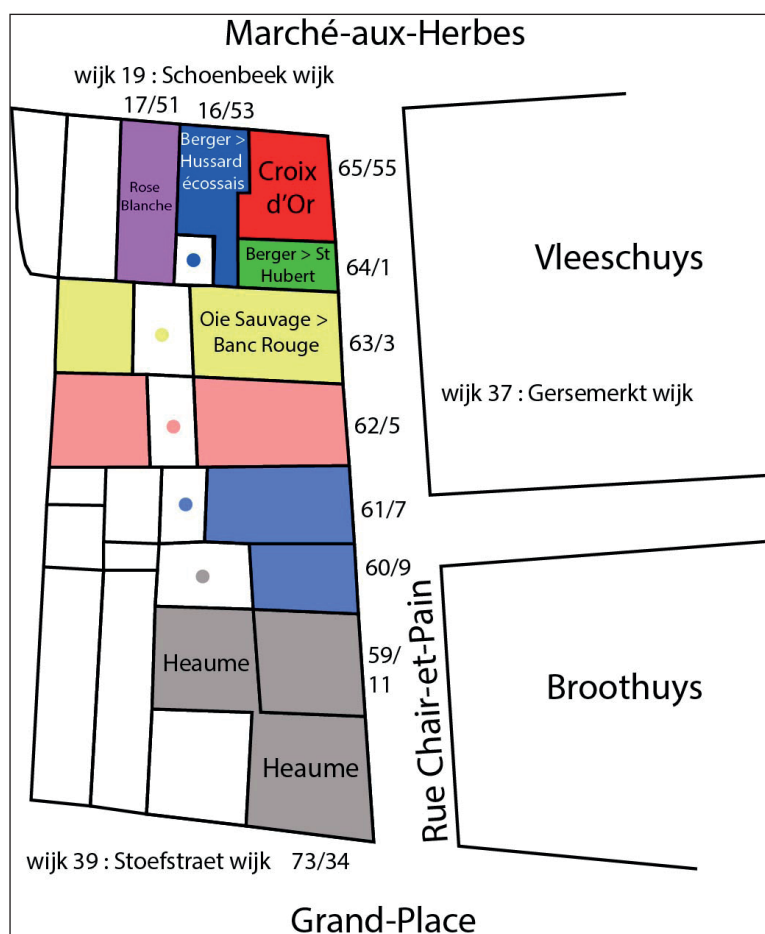


Fig. 3. Plan cadastral de Bastendorff (1821) redessiné et annoté, avec indication des numéros de police (actuels et anciens, quartiers 19 Schoenbeek wijk & 37 Gersmerkt wijk). Les points colorés associent les cours à leurs maisons (© AVB, CP 48 ; DAO P. Charruadas).

complètent néanmoins dans le présent rapport. Signalons d'emblée la reconstruction intégrale de la façade à rue, de la charpente ainsi que des structurations intérieures (planchers, cloisons, cage d'escalier) en 1917-1918 (cf. *infra* et le document *Etat de référence* cité *supra*).

II. Description générale du bien étudié

Situation parcellaire et viaire

Le bâtiment actuel et sa parcelle se présentent sous une forme en lanière orientée nord-ouest-sud-est, aujourd'hui entièrement bâtie (fig. 4a). Les relations entre la parcelle à l'étude et les

contexte de densification forte du quartier. Le dépouillement s'avère en outre très éclairant sur la fonction de la maison à l'étude et de ses caves. Les actes attestent explicitement une fonction de boulangerie et la localisation précise de cette activité artisanale en sous-sol. L'ensemble des données matérielles et archivistiques sont discutées au point III. Pour une synthèse synoptique des mentions des bâtiments à l'étude, cf. Annexe 1, ainsi que la fig. 3.

L'édifice a fait l'objet d'une étude historique (*Etat de référence*) en 2019³. Aux rez-de-chaussée et étages supérieurs, les transformations des XIX^e et XX^e siècles y sont documentées par un dépouillement de divers fonds d'archives. L'intervention archéologique de ces espaces ayant été très limitée dans le temps, on se référera donc principalement à ce travail pour ces époques. Quelques observations matérielles les

3 Bénédicte Del Marmol & Olivier Berckmans, *Rue Chair et Pain n°1 à Bruxelles. État de référence*, Bruxelles, rapport inédit, urban.brussels, 2019.

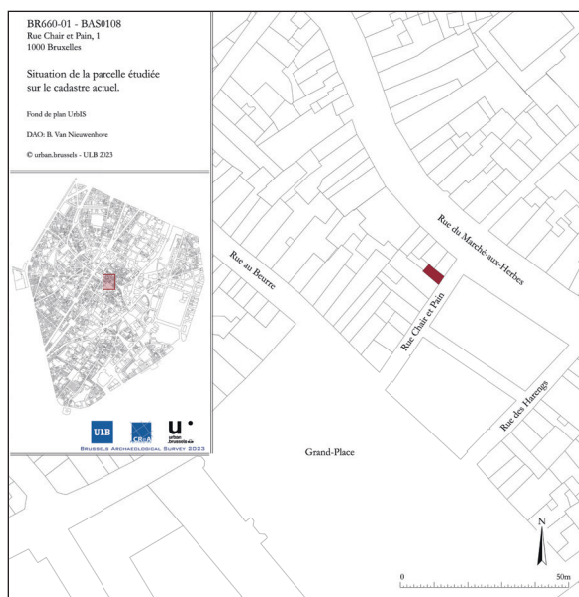


Fig. 4a. Plan UrbIS indiquant la situation de la parcelle à l'étude (© urban.brussels-ULB; DAO B. Van Nieuwenhove)



Fig. 4b. Plan BruGIS® avec indication en rouge de la limite parcellaire et en vert de la limite du bâti (DAO B. Van Nieuwenhove)

entités voisines apparaît, nous l'avons dit, extrêmement complexe. Premièrement, il convient de noter que l'emprise de la maison à l'étude montre en plan une différence notable entre le niveau de caves et les étages hors-sol, le premier s'étendant vers l'ouest sous la parcelle voisine sur *ca* 3 m (fig. 5). Ensuite, la cour à l'arrière de la maison rue du Marché-aux-Herbes 53 apparaît partiellement bâtie du côté est sur le plan cadastral de Bastendorff de 1821, situation qui ne correspond pas aux descriptions données par les actes fonciers des années 1650-1750 où la cour apparaît non construite (*cf.* fig. 3 et *infra*, Annexe 1). Enfin, last but not least, il faut noter que la délimitation parcellaire et la limite du bâti entre les maisons rue du Marché-aux-Herbes 53 & 55 ne correspondent pas. Les plans cadastraux, depuis Bastendorff (1821) jusqu'à la situation actuelle (plateforme CadGIS©), en passant par le plan Popp (1866), présentent une limite de parcelle qui ne correspond pas à la réalité construite. Ces plans représentent un n° 53 avec une façade antérieure (rue du Marché-aux-Herbes) moins large que sa voisine au n° 55 (*cf.* fig. 3). Or, la configuration du bâti observée sur place indique une situation inverse, à savoir une façade à deux travées pour le n° 55, moins large que celle à trois travées du n° 53. Cette situation n'est pas le fruit d'une transformation récente puisqu'elle apparaît déjà sur les plans annexés aux permis de construire (archives des TP) des années 1830-1860⁴. Du point de vue du bâti, la limite est donc décalée d'environ 1,50 m vers l'est, tel que le montre très bien le plan UrbIS© représentant le bâti au sol (fig. 4a & 4b). Ces observations sont tout sauf accessoires : elles sont importantes à garder en mémoire, car nous verrons que l'analyse des structures en cave et l'interprétation des données d'archives, proposées dans la suite de ce rapport, suggère fortement de considérer la limite actuelle du bâti comme la limite réelle de propriété durant l'Ancien Régime.

4 AVB, TP 20407, 15819, 45134, 25756 & 50251.

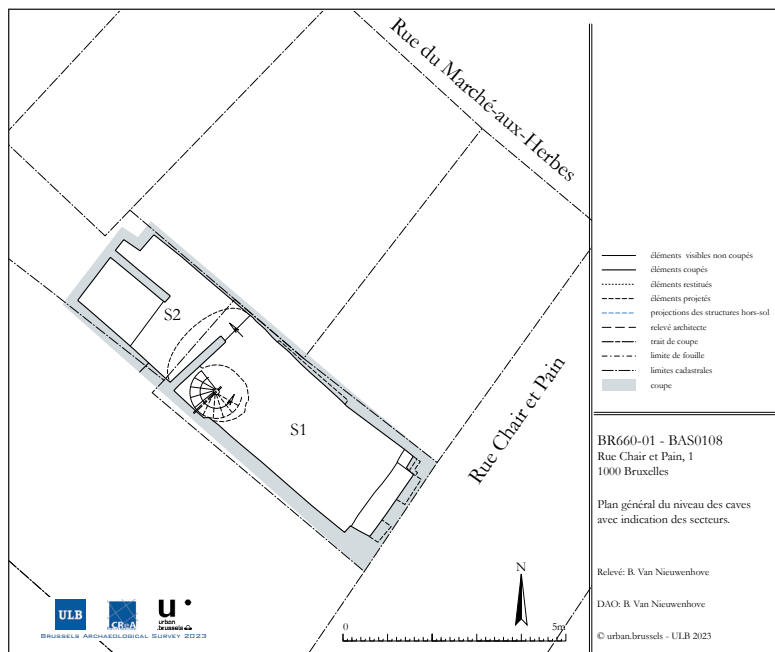


Fig. 5. Plan général des caves avec indication des numéros de secteurs

(© urban.brussels-ULB ; DAO B. Van Nieuwenhove)

chaussée d'une devanture commerciale. Excepté le rez-de-chaussée unifié, chaque niveau apparaît aujourd'hui divisé en deux espaces : une salle à front de rue à l'est et un petit espace de desserte à l'ouest, occupé par la cage d'escalier faisant communiquer les niveaux de fond en combles. En cave, le plan comporte également deux secteurs (fig. 5) : un espace à rue à l'est (secteur 1, avec en niveau de sol à 17,57 m) occupant toute l'emprise de la maison et couvert d'un coffrage béton accessible depuis le rez-de-chaussée par un escalier métallique étroit en vis – le secteur s'est vu attribuer les US de 1 à 199 ; un secteur 2 (niveau de sol à 17,85 m), plus petit, hors emprise de la maison hors-sol et semblant se développer sous la cour arrière de l'actuelle maison rue du Marché-aux-Herbes 53 – le secteur s'est vu attribuer les US à partir de 200. Il est couvert d'un berceau surbaissé et comporte un petit mur de refend qui le divise partiellement en deux parties. Ce secteur était au départ déjà en partie déroché. Les décapages ont surtout été nécessaires dans le secteur 1, où une épaisse couche de ciment a dû être dégagée par endroit.

Le rez-de-chaussée s'est vu attribuer le secteur 3, tandis que les secteurs 4 à 13 s'épanouissent successivement du premier étage aux charpentes, de la pièce à rue (secteurs 4, 6, 8, 10 et 12) à la cage d'escalier (secteurs 5, 7, 9, 11 et 13). A chaque niveau, du premier étage aux combles, les US commencent à 1000, 2000, 3000, 4000 et 5000. Aucune US ne concerne le rez-de-chaussée.

Afin de faciliter la description, le nord de travail a été décalé de quelques degrés vers l'ouest de sorte que la rue Chair-et-Pain soit parfaitement orientée nord-sud et la lanrière ouest-est. Le nord magnétique a toutefois conservé sur les photographies et relevés.

Description du bâtiment actuel

La maison se présente à front de la rue Chair-et-Pain, derrière une façade étroite à deux travées et 6 niveaux (largeur de la façade à rue : 2,96 m). Elle est percée au rez-de-



Fig. 6. Photographie générale du mur est de façade en cave (secteur 1) (© urban.brussels-ULB)



Fig. 7. Détail du piédroit nord en briques et pierres US03 (© urban.brussels-ULB)



Fig. 8. Profil du piédroit nord en briques et pierres US03 (© urban.brussels-ULB)

Description des structures archéologiques des caves par secteur

Secteur 1

Mur est

Il s'agit du mur de façade en cave (fig. 6), fortement enduit au mortier de ciment et donc partiellement accessible à la bonne compréhension au niveau structurel. Ce mur se présente globalement comme suit : en partie inférieure, un socle de 79 cm de haut pour un ressaut large de 49 cm, sans aucune fenêtre archéologique ; ce socle est prolongé par une sorte d'allège (US01) sous une grande baie centrale (US02) encadrée au nord et au sud par deux maçonneries en ressaut formant piédroits (US03 & US04). Cette grande baie a été rebouchée (US07) et resserrée au nord (US05). Une maçonnerie centrale (US06) occupe le centre en venant s'appuyer contre le rebouchage (US07). Un trou d'aération (US08) perce ce dernier dans la partie supérieure sud.

Plus précisément pour les parties accessibles, l'allège US01 présente une petite zone dérochée qui montre une maçonnerie de briques de petit format

(18 x ? x 4,5 cm) liaisonnée au mortier de chaux beige foncé sans inclusion. En partie supérieure à l'interface de l'allège avec la baie **US02**, on observe un seuil en pierre, constitué de deux moellons de calcaire gréseux et un bloc en pierre bleue, mesurant respectivement (L x h x l/profondeur) 20,5 x 9 x 17 cm ; 20,5 x 9 x 17 cm ; 22 x 12,5 x 15 cm. Le ciment empêche une caractérisation du mortier, mais ces unités paraissent cohérentes l'une avec l'autre.

Pour les piédroits, seule la partie nord (**US03**) a pu être dérochée et étudiée (la partie sud **US04** est entièrement enduite au ciment). Il s'agit d'une maçonnerie mélangeant des pierres (au moins 4 moellons de calcaire gréseux et de pierre bleue) et des briques, le tout liaisonné au mortier de chaux beige foncé sans inclusion (fig. 7). En profil, le piédroit se présente de bas en haut selon une succession de ressauts établie comme suit (fig. 8) :

Aplombs	Hauteur (en cm)	Retrait (par rapport au socle US01)	Matériaux
1er aplomb	122	Même nu que le socle	Enduit au ciment (non visible)
2e aplomb	25,5	En retrait de 26 cm	3 assises de briques, une arase de TCA et 1 assise de 2 moellons en calcaire gréseux
3e aplomb	24	En retrait de 9 cm	2 assises de moellons en calcaire gréseux
4e aplomb	21	En retrait de 5 cm	2 assises de moellons en calcaire gréseux
5e aplomb	40	En retrait de 4 cm	3 assises de moellons en calcaire gréseux et 1 assise de briques

Il est à noter que le piédroit vient s'appuyer contre le mur nord du secteur 1 (**US20**), mais file derrière l'**US05**. Cette dernière est un resserrement de 9,5 cm de large pour 67 de haut et 17 cm de profondeur réalisé au moyen de briques de 16 x 8/8,5 x 4,5 cm. Les deux premières assises sont constituées de briques posées sur la tranche, le tout liaisonné au mortier de ciment. La maçonnerie centrale (**US06**) exerce peut-être un rôle de trumeau ou de simple massif contribuant au support de la façade. Elle mesure 57 cm de large pour 75 cm de haut et 19 cm de profondeur. Elle se caractérise par des briques de 18/18,5 x 8/8,5 x 4,5 cm disposées en appareil croisé et liaisonnées au mortier de ciment. Les **US05** et **US06** viennent contre l'**US07**. Cette dernière est le rebouchage de la baie **US02**. Fort enduit, son analyse est délicate. On observe néanmoins une brique de 18 x ? x 5 cm. Les deux dernières assises sont constituées respectivement d'un lit de briques sur chant et d'un lit de boutisses sur la tranche.

Mur sud

Il s'agit d'un des deux longs murs dudit secteur 1 (fig. 9). Deux zones sont dérochées et permettent un accès aux maçonneries : d'une part, dans la partie orientale, par le biais d'une saignée irrégulière verticale (**US09**) montrant des briques épaisses de 5,5 cm (fig. 10) ; d'autre part, occupant une partie de la moitié occidentale, une grande zone a été dérochée (**US10**) en préalable à l'étude (fig. 11).

La zone **US10** présente une maçonnerie principale en appareil irrégulier (nombreux fragments) en briques AR à matrice homogène de couleur cadmium, dont les pièces entières mesurant 27 x 12,4/13 x 5/5,5 cm. Elle est liaisonnée au mortier de chaux de couleur beige sans inclusion. Le profil des joints est irrégulier, de fin à gras. Une arase de carreaux de TCA et de briques amincies est visible à 1,58 du sol (19,15 m).

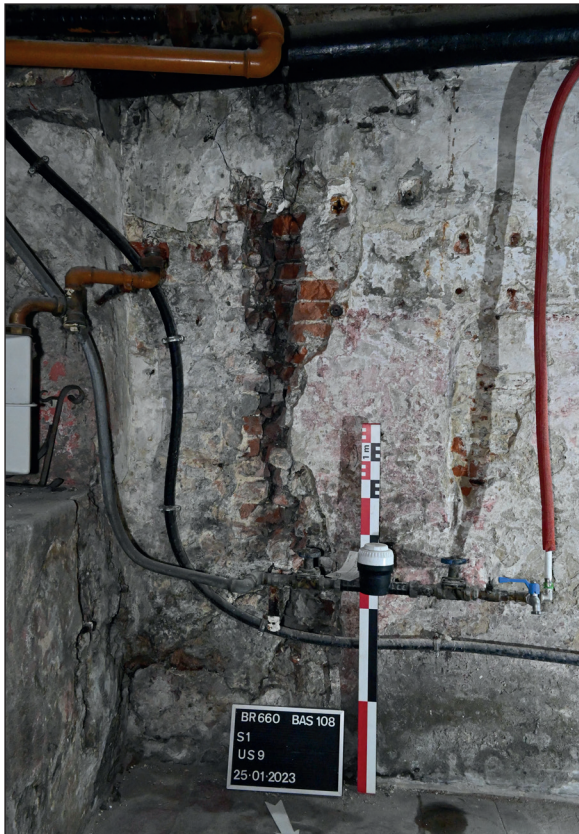


Fig. 10. Vue partielle de la maçonnerie US09, observée au travers d'une saignée (secteur 1)
(© urban.brussels-ULB)



Fig. 11. Vue de la maçonnerie principale US10, observée côté ouest (secteur 1)
(© urban.brussels-ULB)

Lors des décapages de l'enduit au ciment, à une hauteur de 1,74 m du sol (19,31 m), deux assises de briques aux faces nettes (sur panneresse) sont apparues derrière une maçonnerie d'une assise de briques inclinées (US21). Ces deux assises de briques sont positionnées avec un retrait de *ca* 10 cm (par rapport au nu général de la maçonnerie US10) (fig. 12 & 13). Nous verrons, sur la base de l'analyse de la structure équivalente du côté du mur nord, que ce retrait peut être interprété comme le départ d'une voûte aujourd'hui arrachée.

Une série de reprises sont identifiables dans la maçonnerie. Une saignée verticale de 10 à 12 cm de large (US11) et son rebouchage (US12) avec des fragments de briques surcuites de couleur violette liaisonnés au mortier de chaux compact et adhérent. Une petite reprise, verticale également, de 33 cm de haut (US13) se caractérise par des briques fragmentaires et deux briquettes noires. Enfin, un moellon en calcaire gréseux (US14) est localisé à 88 cm du sol (18,45 m) : il mesure 37 cm de long pour 10 cm de haut (fig. 14). Sa raison d'être est indéterminée.

À l'endroit de l'escalier en vis, le mur sud, qui se prolonge en partie vers le secteur 2 (mur nord, US202, cf. infra), a été bûché (US15) sur une épaisseur de *ca* 10 cm afin de faciliter l'intégration de la structure et de limiter la perte d'espace (fig. 15).

Une petite zone dérochée derrière l'escalier pose toutefois question. Si les briques visibles semblent similaires à celle des US10 et US202 supposant une continuité stratigraphique



Fig. 12-13. Détail du retrait de maçonnerie sur deux assises du mur sud (secteur 1)
(© urban.brussels-ULB)

(briques à matrice homogène de couleur cadmium mesurant ? x 12,5 x 5/5,5 cm), les niveaux d'assises apparaissent légèrement différents et le mortier à la chaux un peu plus blanchâtre (US16) (fig. 16). L'épaisseur bûchée a peut-être induit un ragréage qui explique cette différence visuelle. L'étroitesse de la fenêtre dérochée ne permet pas d'en dire davantage.



Fig. 14. Détail du moellon de calcaire gréseux **US14** présent dans la maçonnerie **US10** (secteur 1) © urban.brussels-ULB



Fig. 16. Détail de la maçonnerie **US16** située derrière l'escalier et montrant un léger décalage d'assise (secteur 1)
(© urban.brussels-ULB)



Fig. 15. Vue de la maçonnerie bûchée **US15**, liée à l'installation de l'escalier en vis (secteur 1)
(© urban.brussels-ULB)

Mur ouest

Mur étudié depuis le parement visible dans le secteur 2.

Mur nord

Il s'agit du second long mur dudit secteur 1 (fig. 17). Il se compose d'au moins deux maçonneries principales distinctes (**US17** & **US18**). La partie occidentale inférieure (**US17**) révèle une maçonnerie constituée de moellons de calcaire gréseux grossièrement équarris et disposés selon des assises irrégulières (fig. 18). Les moellons sont de calibre moyen ne présentant pas de traces de taille. Ils sont mélangés à de petits fragments de brique à matrice hétérogène placés sans ordre apparent (fig. 19) et témoignent d'une maçonnerie montée en tranchée. Cette zone peut être logiquement interprétée comme un vestige de fondation dégagé lors du creusement de la cave. Cette ancienne fondation a été englobée dans une maçonnerie de briques AR à matrice



Fig. 18. Vestige de fondation en moellons de calcaire gréseux et briques à matrice hétérogène US17 (secteur 1) (© urban.brussels-ULB)



Fig. 19. Détail d'une matrice hétérogène de l'US17 (© urban.brussels-ULB)



Fig. 20. Vue de la maçonnerie principale US18 (secteur 1) (© urban.brussels-ULB)



Fig. 21. Détail de l'arase de carreaux de TCA au sein de l'US18 (secteur 1) (© urban.brussels-ULB)



Fig. 22-23. Détail du retrait de maçonnerie sur deux assises du mur nord (secteur 1) (© urban.brussels-ULB)

homogène (**US18**) mesurant 26,5/27,3 x 12,3/12,7 x 5/5,4 cm, disposées dans un appareil à tendance croisée (des fragments le dérèglent par endroit). On y observe à 1,08 m du sol (18,65 m) une arase de carreaux de TCA mesurant 12,5 x 2,5 cm, de couleur orange cadmium, certains de couleur noire (fig. 20 & 21).



Fig. 24. Détail de l'assise inclinée supérieure au retrait US18 (secteur 1)
(© urban.brussels-ULB)

Tout comme dans son équivalent au sud, les décapages de l'enduit au ciment ont révélé à une même hauteur de 1,74 m du sol (19,31 m) un retrait de *ca* 10 cm par rapport au nu principal de l'**US18** (fig. 22 & 23), montrant deux assises de briques aux faces nettes (en grande partie sur panneresse, sauf à l'ouest où on observe un rang de 7 boutisses). Ce retrait a été, de ce côté-ci, particulièrement malmené par le décapage mécanique, bien qu'on y devine, comme pour l'équivalent sud, une maçonnerie d'une assise de briques fragmentaires posées légèrement inclinées (**US19**). Comme nous l'avons déjà signalé pour le mur sud, ce retrait et l'assise de briques inclinées doivent être interprétés comme un départ de voûte, aujourd'hui arrachée (fig. 24).

Couvrement

Il s'agit d'un couvrement constitué de deux coffrages en béton : le principal (**US22**) occupe les deux tiers ouest du secteur ; un second coffrage à l'est referme ce que pourrait s'apparenter à une ancienne trémie côté façade (**US23**). À l'interface, mais sans lien entre les deux US, on observe une poutre métallique en I, munie de crochets et de décoration florale sur la face ouest (correspondant vraisemblablement à une activité de boucherie attestée au début du XX^e siècle, cf. Annexe 1).

Revêtement de sol

Il s'agit d'un revêtement de pavés de ciment de 20 cm de côté de couleur rouge et noire, posés en alternance (US24).



Fig. 25. Vue générale du mur est en cave (secteur 2) (©urban.brussels-ULB)

Secteur 2

Mur est

Il s'agit d'un mur d'une brique d'épaisseur monté avec des briques de 18/18,5 x 8,5/9 x 4,5/5 cm, de couleur bordeaux, liaisonnées au mortier de chaux beige grisâtre, avec quelques inclusions (fig. 25). Les joints sont fins à gras. Cette maçonnerie mesure 1,56 m de long sur 1,91 de

haut à la clé de voûte (US200).

Il s'arrête au nord pour ménager une baie de porte (US201). La tête de mur sud de l'US200 faisant fonction de piédroit nord à l'US200 se présente sous la forme d'une jambe harpée. La baie mesure 0,77 m de large pour 1,86 m de haut. En termes de relations stratigraphiques, le mur oriental vient s'appuyer contre le mur sud (US202).



Fig. 26. Vue générale du mur sud en cave avec indications des US (secteur 2) (©urban.brussels-ULB)



Fig. 27. Vue de la maçonnerie occidentale US202 (secteur 2) (© urban.brussels-ULB)

Mur sud

Ce mur support de voûte (fig. 26) est formé de deux maçonneries se distinguant par la présence d'une couture verticale qui s'élargit en partie inférieure.

La première (US202), dans la partie orientale, est constituée des briques à matrice homogène de couleur orange cadmium, mesurant 26,8/27 x 12,5 x 5/5,2 cm (fig. 27). Elles sont liaisonnées au mortier de chaux beige clair sans inclusion. Les joints sont pleins, fins à gras. Cette zone de maçonnerie, mesurant maximum 0,65 m de large pour 1,47 m de haut, présente un parement irrégulier avec bouchons de brique. Sa forme verticale irrégulière, marquée par un empâtement en partie inférieure, suggère en première analyse un ancien ressaut de fondation d'une structure arrachée. Le fait que le secteur 2 se développe sous la cour de la maison située rue du Marché-aux-Herbes 53 (en partie bâtie sur le plan de Bastendorff de 1821, cf. fig. 3) pourrait suggérer l'arrachage en cave d'un mur



Fig. 28a. Détail d'une pièce en bois (US203) insérée dans l'US202 (secteur 2) (© urban.brussels-ULB)

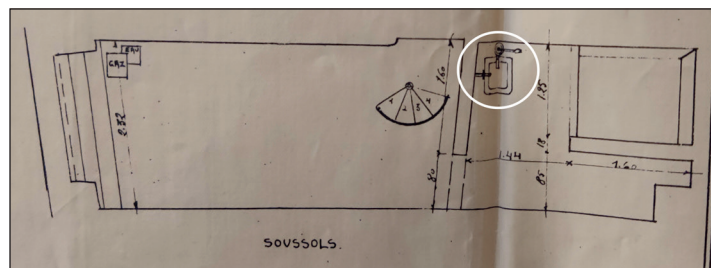


Fig. 28b. Plan de situation projetée des caves en 1917 montrant (cercle blanc) la structure avec lavabo © AVB, TP 27547

de façade postérieure de la maison à l'étude. L'absence d'équivalent dans le mur nord (cf. *infra*), toutefois, ne permet pas de confirmer cette hypothèse. À ce stade, donc, ce reste de maçonnerie reste indéterminé. Ajoutons enfin la présence de deux pièces en bois de forme rectangulaire (US203). Insérées en reprise dans la maçonnerie US202 entre 0,60 et 0,90 m par rapport au sol et mesurant 18,5 x 8/8,6 x 4,5 cm de profondeur (fig. 28a). Elles pourraient correspondre à des éléments de fixation d'une structure avec lavabo, visible sur les plans de la maison en 1917 (fig. 28b).

La maçonnerie **US204** correspond à la maçonnerie principale du mur sud (occupant les trois quarts ouest). Il s'agit d'une maçonnerie de briques Ancien Régime à matrice homogène de couleur orange cadmium, mesurant 27/2,5 x 12,5/13,5 x 5/5,5 cm. L'appareil est irrégulier, le mortier de chaux est de couleur beige foncé sans inclusion. Les joints sont pleins, fins à gras. En termes de relations stratigraphiques, on observe que le mortier de la maçonnerie **US204** déborde et recouvre partiellement la maçonnerie (**US202**).



Fig. 29. Détail de la reprise en briquettes noires **US205** (secteur 2)
(© urban.brussels-ULB)

À l'extrémité ouest de l'**US204**, on note la présence d'une petite reprise composée de briquettes noires et fragments disposés à plat et sur la tranche (**US205**) (fig. 29). Il faut noter que cette reprise file derrière le mur ouest (cf. **US206**) et qu'elle n'est donc que partiellement visible.

Mur ouest

Ce mur est divisé en deux par la présence d'un mur de refend (cf. *infra*, **US212**) séparant une même maçonnerie principale (**US206**) (fig. 30 & 31).

La maçonnerie principale **US206** est un mur de minimum de 19 assises, formé de briques de format divers. Elles sont liaisonnées au mortier de chaux de couleur beige foncé avec quelques inclusions. Il



Fig. 30-31. Vues générales du mur ouest en cave (secteur 2) (© urban.brussels-ULB)



Fig. 32. Détail du moellon de calcaire gréseux (US207) présent dans la maçonnerie US206 (secteur 1)
(© urban.brussels-ULB)



Fig. 33. Photographie du massif de briques (US208) occupant l'angle nord-ouest du secteur 2 (© urban.brussels-ULB)

faut toutefois souligner que l'enduit y est particulièrement adhérent et que la lecture a donc été extrêmement malaisée. Parmi les formats observés, on note des briques de 16,5/17,5 x 8/8,5 x 4/4,5 cm (principalement dans le bas), tandis que dans la partie haute, on observe des briques de 18/18,5 x ? x 4,5 cm et des fragments de briques AR, certaines à matrice homogène de couleur orange cadmium, d'autres à matrice hétérogène de couleur bordeaux. L'ensemble du mur présente d'abondantes traces de suie. Signalons également en partie haute la présence d'un moellon de calcaire gréseux (US207) à peine équarri mesurant 28 x 13 cm et se présentant en léger débord par rapport au nu du mur (fig. 32).

Un massif de briques (US208) occupe l'angle nord-ouest du secteur 2 (fig. 33). Il mesure 0,48/0,49 m de côté et monte de fond. Il est constitué de briques AR à matrice homogène de couleur orange cadmium, mesurant 27/27,5 x 12,5/13 x 5 cm. En termes de stratigraphie relative, on notera que le massif est chaîné par paquets d'assises avec le mur nord (US209) (fig. 34). En revanche, le mur ouest (US206) vient s'appuyer contre le massif US208. La fonction de ce massif reste hypothétique: soit il constitue un renfort pour la voûte qui supporte une cour; soit il pourrait former un reste de l'ancien conduit d'évacuation du four à pain. La première option semble la plus probable.



Mur nord

Il s'agit du second mur support de voûte (US209, cf. fig.17). Il se caractérise par une maçonnerie formée de 25 assises de briques AR à matrice homogène de couleur orange cadmium, mesurant 26,1/27,5 x 12,9/13 x 4,5/5 cm. L'appareil est irrégulier et liaisonné au mortier de chaux beige foncé. Les joints sont pleins, fins à gras (fig. 35). Cette maçonnerie présente une couture verticale bien visible dans sa partie est, à l'interface avec le mur nord du secteur 1 (US210). Cette couture se prolonge en fissure vers l'ouest à *ca* 1,20 m du sol et témoigne d'un tassement différentié dans la zone. On note par ailleurs une reprise globalement quadrangulaire de 0,55 x 0,41 cm de côté (US211). Il s'agit d'un rebouchage sur 5 assises réalisé avec des

Fig. 34. Détail du harpage entre le massif US208 et le mur nord US209 (secteur 2)
(© urban.brussels-ULB)



Fig. 35. Vue générale du mur nord en cave (secteur 2) (© urban.brussels-ULB)



briques industrielles. Les briques mesurant ca 17,5 x 8/8,5 x 6 cm sont liaisonnées au mortier de ciment de couleur grise. Les joints sont gras, légèrement débordants.

Enfin, un mur de refend (**US212**) scinde le secteur 2 en deux espaces. Ce mur est d'une brique d'épaisseur, mesurant 1,60 m de long pour 18,5 cm de l'épaisseur. Les briques à matrice homogène mesurent 18 x 9 x 4,5 cm, bien que dans la partie inférieure de la maçonnerie, leur épaisseur semble se réduire à *ca* 4 cm. Elles sont liaisonnées avec du mortier de chaux beige grisâtre selon un appareil croisé. Les joints sont pleins, fins à gras.

Fig. 36. Vue partielle de la voûte en berceau **US213** (secteur 2) (© urban.brussels-ULB)



Fig. 37. Profil de la voûte **US213** observé depuis le secteur 1 (© urban.brussels-ULB)

Couvrement

Il s'agit d'une voûte en berceau fortement surbaissée, orientée est-ouest et constituée de briques mesurant 18,5/19 x 8,5/9 x 4/4,5 cm (**US213**) (fig. 36). Celles-ci sont disposées sur boutisse, les panneresses n'étant visibles que dans le profil de voûte dégagé depuis le secteur 1 (fig. 37). Elles sont liaisonnées avec un mortier de chaux beige foncé. On note toutefois que la voûte démarre côté nord avec 2 à 3 assises de briques AR à matrice homogène de couleur orange cadmium avant de se poursuivre sur les briques principales de format 18,5/19 décrites ci-dessus. En termes de stratigraphie relative, la voûte file au-delà des murs ouest et est.

Revêtement de sol

Le sol du secteur 2 est constitué de deux revêtements distincts. Dans la zone sud-ouest, qui correspond globalement à la longueur du mur de refend **US212**, on observe un revêtement de briques posées à plat, orientées est-ouest, mesurant 18 x 9 x ? cm, liaisonnées au mortier de ciment et dont les joints ont été beurrés (**US213**). Dans la partie est et nord, le revêtement emploie des briques de format 18/18,3 x 8,5 x ? cm, posées à plat et liaisonnées au mortier de chaux (**US214**). Ce revêtement est fort abîmé, témoignant d'une usure prononcée, tandis que l'orientation des briques se fait dans le sens nord-sud.

Description des structures archéologiques hors-sol par secteur



Fig. 38. Lacune dans les enduits muraux du rez-de-chaussée révélant des plaques cimentées.

(Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)

Secteur 3 (rez-de-chaussée)

Mur nord

Aucun décapage n'a été effectué à la base du mur-gouttereau nord. Seule une lacune dans le parachèvement mural laisse apparaître des plaques cimentées modernes à la base du mur, près de l'accès à rue (fig. 38).

Mur sud

Aucun décapage n'a été effectué à la base du mur-gouttereau sud. Une petite lacune à la connexion entre cette structure et le mur arrière de la bâtisse révèle une maçonnerie constituée de briques fragmentaires liées au mortier de chaux, avec la présence, dans le mur-gouttereau, d'une portion de pierre de taille blanche non relevée (taillée au tranchant droit, probablement ciseau), pierre se poursuivant au-delà de la connexion avec le mur arrière. Le manque de temps, l'étroitesse de la lacune et la difficulté d'y accéder n'ont pas entraîné d'analyse de ces éléments.

Mur ouest

Aucune fenêtre archéologique, sinon la lacune susmentionnée.

Secteur 4 (premier étage, pièce à rue)

Mur nord

Au premier étage, un petit décapage ponctuel a été réalisé dans le mur-gouttereau nord (fig. 39 & 40), au milieu de la pièce, directement au-dessus du plancher en béton. Cette fenêtre archéologique offre une lecture peu évidente en raison de son étroitesse, d'enduits accrochant et de réparations diverses. Elle révèle néanmoins un mur hétérogène (US1001) constitué de briques cassées à pâte orangée de grand gabarit (hauteurs comprises entre 5,6 et 6,3 cm) et de briques elles aussi fragmentaires de plus petit calibre (épaisseur *ca* 4,8 cm), le tout liaisonné au mortier de chaux.



Fig. 39 & 40. Maçonnerie du mur-gouttereau nord, au premier étage (US1001). Briques fragmentaires et de gabarits hétérogènes. (Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)

Mur sud

Aucune fenêtre archéologique.

Secteur 5 (premier étage, cage d'escalier)

Mur nord

Aucune fenêtre archéologique.

Mur sud

Au premier étage, une petite lacune dans les enduits muraux laisse observer une ancre en I (US1002) dans le mur-gouttereau sud, à l'ouest de la cloison séparant les secteurs 4 et 5. La base du nœud se situe à 72 cm du plancher actuel (fig. 41), soit à 4,23 m du niveau de la rue (mesure obtenue via le plan du permis d'urbanisme). L'ancre est noyée dans la maçonnerie qui semble recreusée à cette fin, si bien que ses dimensions n'ont pas été mesurées. Elle renseigne probablement un



Fig. 41. Ancre (US1002) noyée dans les maçonneries du mur-gouttereau sud, au premier étage. (Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)

ancien niveau de plancher de la bâtisse située rue Chair et Pain 3. La maçonnerie adjacente est en briques et mortier de chaux.

Mur ouest

Aucune fenêtre archéologique.



Fig. 42 à 45. Cloison intérieure du premier étage composée de briques réemployées cimentées (US1000).
(Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)



Cloison entre pièce à rue et cage d'escalier



Fig. 46. Cloison intérieure du deuxième étage composée de briques réemployées cimentées et s'appuyant sur les planchers en béton de 1917-1918 (US1000). (Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)

La cloison séparant la cage d'escalier de la pièce à rue du premier étage (US1000) est intégralement visible dans la cage d'escalier. Elle est constituée de briques liées à un mortier de ciment (fig. 42 à 45). Y coexistent des briques

fragmentaires et entières, à face de cuisson rouges et rosées (briques entières de ca 17,2/18,5 x 7,5/8,4 x 4,3/4,7 cm ; 18 mesures). Nombreuses sont les briques à présenter des traces de mortier sur leur face apparente, indice laissant présumer de leur réemploi. La cloison s'appuie sur les planchers en béton réalisés en 1917-1918 (fig. 46)⁵.

Secteur 6 (deuxième étage, pièce à rue)

Mur nord



Fig. 47 à 49. Maçonnerie du mur-gouttereau nord, au deuxième étage (US2000). Briques homogènes d'env. 223/237 x 92-108 x 42-48 mm.

(Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)

⁵ Sur cette phase de transformations de la maison, cf. Annexe 1.



Fig. 50 à 52. Maçonnerie du mur-gouttereau sud, au deuxième étage (US2001), composée majoritairement de briques fragmentaires réemployées. (Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)

Au deuxième étage, un petit décapage effectué dans le mur-gouttereau nord, à l'endroit où se présentait déjà une lacune dans les enduits muraux, laisse apparaître un mur en briques (US2000). Celui-ci se compose de briques entières à la face de cuisson rouge-rosée (22,3/23,7 x 9,2/10,8 x 4,2/4,8 cm ; 20 mesures) soigneusement disposées en appareil croisé lié avec un mortier de chaux blanc, fin à gras (ca 0,8 à 2 cm d'épaisseur ; fig. 47 à 49).

Mur sud

Au deuxième étage, une importante lacune dans les enduits muraux du mur-gouttereau sud laisse apparaître une maçonnerie (**US2001**) constituée de briques fragmentaires à matrice hétérogène, à pâtes rouge, orange, rosée ou calcinée, dont les épaisseurs sont comprises entre 4,7 et 6,3 cm. Ces éléments sont liés à un mortier blanc fin à gras (1 à 2 cm d'épaisseur) (fig. 50, 51 & 52). On y observe néanmoins des assises cohérentes de briques entières à la face de cuisson rosée, disposées sur boutisse (? x 7,8/8,4 x 4,6/4,8 cm ; 16 mesures).

Secteur 7 (deuxième étage, cage d'escalier)

Mur nord

Aucune fenêtre archéologique.

Mur sud

Aucune fenêtre archéologique.

Mur ouest

Aucune fenêtre archéologique.

Cloison entre pièce à rue et cage d'escalier

La cloison séparant la cage d'escalier de la pièce à rue du deuxième étage (**US1000**) est intégralement visible dans la cage d'escalier. Elle est constituée de briques liées à un mortier de ciment. Y coexistent des briques fragmentaires et entières, à faces de cuisson rouges et rosées (briques entières : 17,2/18,5 x 7,5/8,4 x 4,3/4,7 cm ; 18 mesures). Nombreuses sont les briques à présenter des traces de mortier sur leur face apparente, indice laissant présumer de leur réemploi. La cloison s'appuie sur les planchers en béton réalisés en 1917-1918.



Fig. 53. Vue générale de l'ancre (**US3000**) noyée dans les maçonneries du mur-gouttereau nord, au troisième étage. (Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)



Fig. 54. Ancre (US3000) (Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)



Fig. 55. Gaine de technique en briques réemployées cimentées, au troisième étage, contre le mur-gouttereau nord. (Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)

Secteur 8 (troisième étage, pièce à rue)

Mur nord

Au troisième étage, une lacune laisse apparaître le nœud et la branche inférieure d'une ancre en I (US3000, fig. 53 & 54), dont la base du nœud est située à 70,7 cm du plancher actuel, soit à 10,17 m du niveau de la rue (mesure obtenue via le plan du permis d'urbanisme). Le nœud mesure 36 mm de haut et 47 mm de large. Les branches de l'ancre mesurent 22 mm d'épaisseur. Cette ancre en saillie du nu du mur renseigne probablement un ancien niveau de plancher de la bâtisse située à l'angle des rues Chair et Pain et Marché aux Herbes (actuelle maison rue du Marché-aux-Herbes 55).

Un décapage minuscule effectué dans ce même mur-gouttereau laisse apparaître des briques et un mortier identiques à ceux observés dans le même mur, au niveau inférieur (US2000).

Mur sud

Aucune fenêtre archéologique.

Secteur 9 (troisième étage, cage d'escalier)

Mur nord

Aucune fenêtre archéologique. On observe une gaine de descente technique en briques cimentées dans l'angle formé entre le mur de cloison et le mur-gouttereau (fig. 55).

Mur sud

Aucune fenêtre archéologique.

Mur ouest (façade arrière)

Aucune fenêtre archéologique.

Cloison entre pièce à rue et cage d'escalier

La cloison séparant la cage d'escalier de la pièce à rue du troisième étage (US1000) est intégralement visible dans la cage d'escalier. Elle est constituée de briques liées à un mortier de ciment. Y coexistent des briques fragmentaires et entières, à faces de cuisson rouges et rosées (briques entières: 17,2/18,5 x 7,5/8,4 x 4,3/4,7 cm ; 18 mesures). Nombreuses sont les briques à présenter des traces de mortier sur leur face apparente, indice laissant présumer de leur réemploi. La cloison s'appuie sur les planchers en béton réalisés en 1918 .

Secteur 10 (quatrième étage, pièce à rue)

Mur nord

Au quatrième étage sont visibles trois ancrages en I (US4000) disposées en triangle. Les deux ancrages inférieures sont alignées, la base de leur nœud se situant à 26,2/26,4 cm du plancher actuel, soit à 12,41 m du niveau de la rue (mesure obtenue via le plan du permis d'urbanisme). Elles sont espacées de 1,52 m. La première (ouest) mesure 57 cm de haut sur 2,1 cm de large, pour un nœud mesurant 3,4 cm de haut sur 3,8 cm de large. La deuxième (est) mesure 57 cm de haut sur 1,7 cm de large, pour un nœud mesurant 3,7 mm de haut sur 3,4 cm de large. La troisième ancre située au-dessus et entre les deux précédentes mesure 57,5 cm de haut sur 1,7 cm de large, pour un nœud mesurant 4,5 cm de haut et 4,2 cm de large. La base du nœud se situe à 1,53 m du plancher actuel, soit à 13,68 m du niveau de la rue (mesure obtenue via le plan du permis d'urbanisme ; fig. 56 à 59). Ces éléments en saillie du nu du mur renseignent probablement un niveau de charpente ancien de la maison d'angle rue du Marché-aux-Herbes 55.

Un décapage effectué entre ces ancrages laisse apparaître des briques identiques à celles observées dans le même mur, aux deuxième et troisième étages (US2000). La lecture de la maçonnerie autour de l'ancrage supérieure n'a pu cependant être menée à défaut d'une visibilité suffisante. Ces trois ancrages semblent néanmoins être contemporaines de cette portion du mur-gouttereau.

Mur sud

Aucune fenêtre archéologique.

Secteur 11 (quatrième étage, cage d'escalier)

Mur nord

Aucune fenêtre archéologique.

Mur sud



Fig. 56 à 59. Ancres (US4000) au quatrième étage du mur-gouttereau nord.
(Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)





Fig. 60 & 61. Maçonnerie cimentée en briques fin XVIIIe ou début XIXe siècle (?) composant le mur arrière de la bâtisse, observable au quatrième étage. (Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)

Aucune fenêtre archéologique.

Mur ouest

Au quatrième étage, le mur ouest de la bâtisse (US4001) est dégagé. Il présente de petites briques (18/18,3 x 8,9/9 x 4,2/4,5 cm ; 12 mesures), la plupart intactes, dont la face de cuisson varie entre le rose saumon et le jaune citron (fig. 60 & 61). Elles sont disposées en appareil croisé. L'ensemble est lié avec un mortier de ciment (non sondé) et s'interrompt à hauteur du plancher en béton des charpentes.

Cloison entre pièce à rue et cage d'escalier

La cloison séparant la cage d'escalier de la pièce à rue du deuxième étage (US1000) est intégralement visible dans la cage d'escalier. Elle est constituée de briques liées à un mortier de ciment. Y coexistent des briques fragmentaires et entières, à faces de cuisson rouges et rosées (17,2/18,5 x 7,5/8,4 x 4,3/4,7 cm ; 18 mesures). Nombreuses sont les briques à présenter des traces de mortier sur leur face apparente, indice laissant présumer de leur réemploi. La cloison s'appuie sur les planchers en béton réalisés en 1917-1918.

Secteur 12 (charpentes, pièce à rue)

Charpente

La charpente (fig. 62 à 64) est constituée d'un mélange de chevrons modernes (US5000, sciage mécanique) et de quelques anciens (sciage manuel, dimensions : 5,7 x 6,5 ; 6,3 x 6,6 ; 6,3 x 6,4 ;



7 x 5,8 cm), ces derniers étant parfois pourvus de clous en fer forgé (US5001). Présence de trois voliges (peut-être) anciennes (US5003 ; 13,1/13,4 cm de côté) dans la pièce à front de rue (cf. fig. 62). Les chevrons modernes témoignent d'un sciage mécanique industriel (section des poutres principales : 7,5 x 13 cm ; 7,5 x 12 cm ; 7,5 x 12,5 cm).



Coffre de cheminée

A cet étage, le coffre de cheminée logé dans le versant nord de la toiture, contre la cloison séparant la pièce à rue de la cage d'escalier, entièrement visible, met en œuvre des briques roses industrielles cimentées d'env. 18,5 x 8,5 x 4,8/5 cm (US5004, fig. 65 à 68).



Secteur 13 (charpentes, cage d'escalier)

Charpente

La charpente (cf. fig. 62 à 64) est constituée d'un mélange de chevrons modernes (US5000, sciage mécanique) et anciens (sciage manuel, dimensions : 5,7 x 6,5 ; 6,3 x 6,6 ; 6,3 x 6,4 ; 7 x 5,8 cm), ces derniers étant parfois pourvus de clous en fer forgé (US5001). Présence de trois voliges anciennes (US5002, 21,3/21,9 cm de

Fig. 62 à 64. Charpentes modernes dans la pièce à rue (US5000). (Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)

côté ; fig. 69 & 70) dans la cage d'escalier. Les chevrons modernes témoignent d'un sciage mécanique industriel (section des poutres principales : 7,5 x 13 cm ; 7,5 x 12 cm ; 7,5 x 12,5 cm).



Fig. 65 & 66. Rehaussement du mur-gouttereau sud avec des briques industrielles cimentées en 1917-1918 (US5004).
(Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)



Fig. 67. Coffre de cheminée en briques industrielles cimentées (US5004). Cliché A. Baudry, 17 janvier 2023 © urban.brussels-ULiège



Fig. 68. Rehausse du mur-gouttereau sud avec des briques industrielles cimentées en 1917-1918 (US5004).
(Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)

Mur sud

A cet étage, le mur-gouttereau sud, entièrement visible, met en œuvre des briques roses industrielles cimentées de *ca.* 18,5 x 8,5 x 4,8/5 cm (US5004, cf. fig. 65 à 68).



Fig. 69 & 70. Voliges anciennes (US5002) dans les charpentes modernes de la cage d'escalier (US5000).
(Cliché A. Baudry © urban.brussels-ULiège)

Mur arrière

A cet étage, le mur arrière de la bâtisse, entièrement visible, met en œuvre des briques roses industrielles cimentées d'env. 18,5 x 8,5 x 4,8/5 cm (US5004 ; cf. fig. 65, 66, 67 & 68).

Cloison entre pièce à rue et cage d'escalier

La cloison séparant la cage d'escalier de la pièce à rue met en œuvre des briques roses industrielles cimentées de *ca.* 18,5 x 8,5 x 4,8/5 cm (US5004 ; cf. fig. 65, 66, 67 & 68).

III. Interprétation, évolution chronologique et mise en perspective des données

III-A. Les caves (fig. 71)

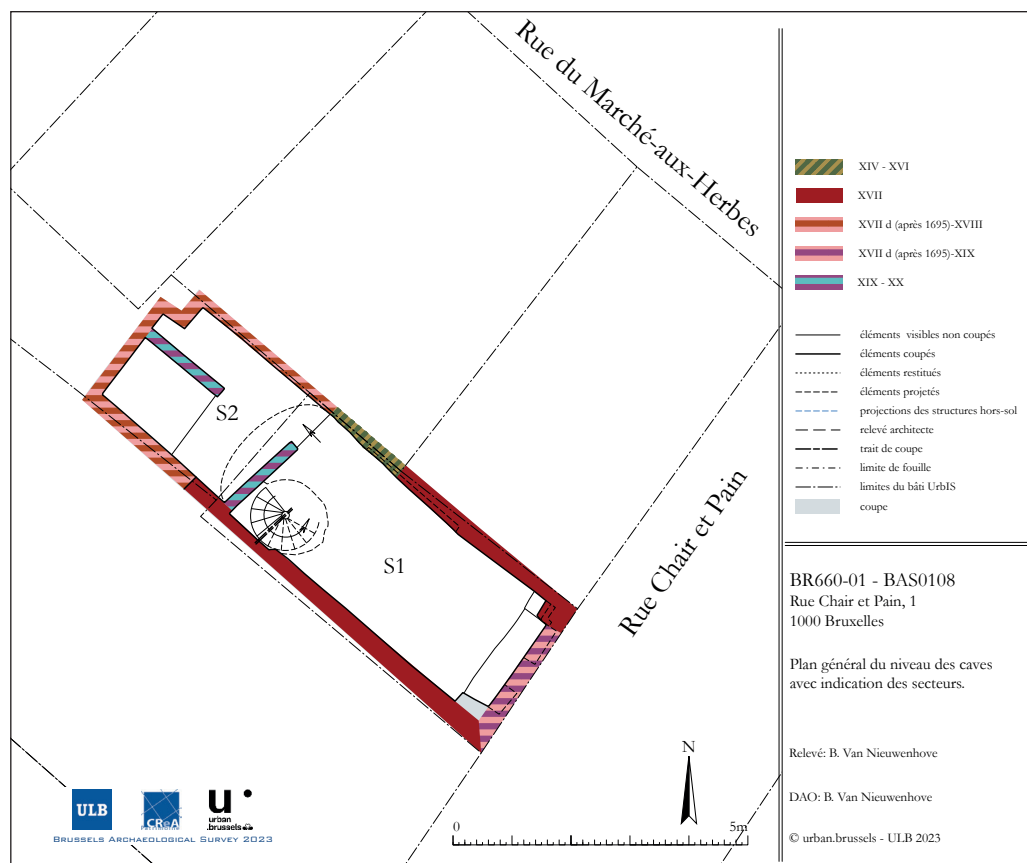


Fig. 71. Plan général des caves avec indication des différentes phases
(© urban.brussels-ULB; DAO B. Van Nieuwenhove)

1. Une fondation de mur d'une maison adjacente (XIV^e-XVI^e siècles)

Le mur nord du secteur 1 intègre, dans sa partie ouest inférieure, à l'interface avec le secteur 2, un moignon de maçonnerie irrégulière, légèrement hors-plomb et constituées de moellons en calcaire gréseux équarris (voire légèrement équarris) de calibre moyen, associés ici et là à des fragments de briques à matrice hétérogène (US17). La localisation de ce moignon suggère qu'il s'agit d'une maçonnerie de fondation mise au jour lors du creusement de la cave et appartenant à l'une des maisons situées au nord de la maison à l'étude.

A quelle maison exactement ce vestige peut-il être rattaché ? Se pose ici le problème évoqué dans l'introduction portant sur la divergence entre la limite parcellaire et la limite du bâti entre les maisons rue du Marché-aux-Herbes 53 & 55. Si l'on reprend la limite parcellaire – qui est celle représentée depuis Bastendorff (1821) jusqu'à aujourd'hui (cadGIS®), ce moignon de fondation appartient à la maison rue du Marché-aux-Herbes 55, formant l'angle avec la rue Chair-et-Pain. Si l'on prend au contraire la limite du bâti, ce moignon doit être rattaché à la maison voisine du n° 53 (cf. fig. 4b). L'appartenance de ce moignon à cette dernière maison ressort de son recalage en plan qui correspond exactement à la limite du bâti entre les deux

maisons, tandis qu'aucun reste de fondation n'est observé dans les segments médian et oriental du mur nord (entièrement occupées par l'US18). Cela étant dit, le fait que la fondation ne se prolonge pas vers l'ouest (mur nord du secteur 2) reste inexplicable autrement que par un travail (peut-être) plus destructif lors de la construction du secteur 2 (*cf. infra*)

2. La construction d'une cave-fournil (secteur 1) à la fin du XVI^e ou au XVII^e siècle (avant 1694)

La première mention de la maison à l'étude remonte à 1598. Elle est alors occupée par un boulanger nommé Jean de Hertoghe. L'étude des matériaux mobilisés en cave cadre avec cette mention. Les briques mises en œuvre pour les murs nord et sud du secteur 1 sont en effet constituées de formats (*ca* 26,5/27 x 12,4/13 x 5/5,5 cm) et à matrice homogène renvoyant globalement à la période des XVII^e-XVIII^e siècles (US18 & US09-US10). Un acte de vente du 19 août 1694, indiquant toujours une fonction de boulangerie, fait état de la présence d'une cave et de son four à pain (*kelder ende backhoven*). Ceci fournit un *terminus ante quem* indubitable pour la construction de la cave voûtée correspondant au secteur 1, avec possibilité que cette dernière remonte à l'extrême fin du XVI^e siècle (*cf.* Annexe 1).

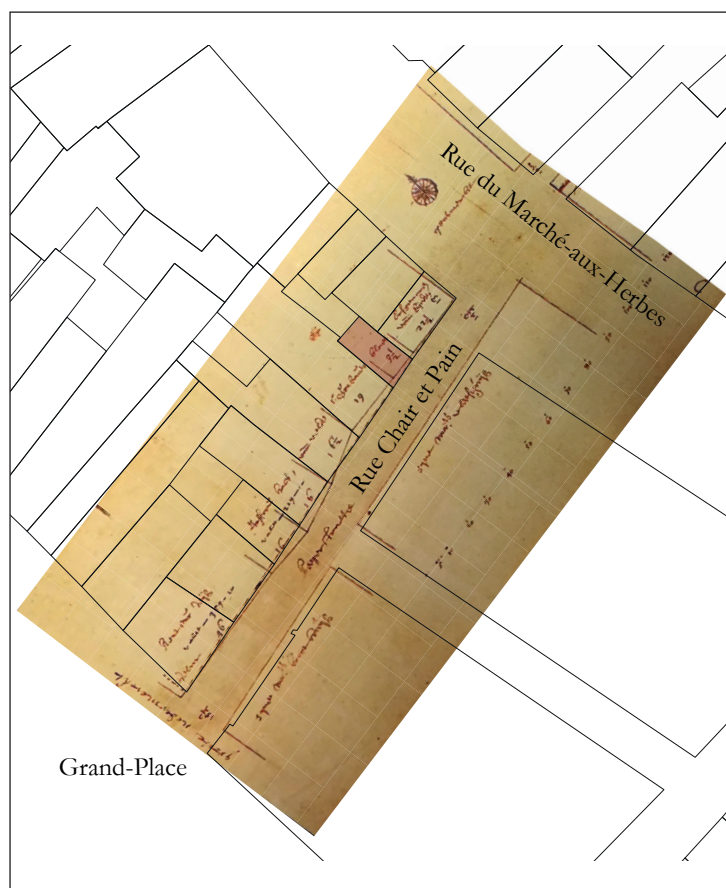


Fig. 72. Recalage du plan de redressement pour la rue Chair-et-Pain de Guillaume de Bruyn (vers 1696-1697, AGR, CPmss 2264) sur le plan parcellaire actuel (UrbIS) © urban.brussels-ULB)

Les accès originaux de ce secteur restent délicats à identifier. Un accès côté rue sur le mur oriental est possible. En effet, la partie nord de la façade présente un piédroit en maçonnerie mixte mêlant des moellons de calcaire gréseux et des briques, avec notamment un reste de seuil à 19,30 m. Les nombreuses reprises dans les parties centrale et méridionale, résultat notamment du réaligement de la façade après le bombardement (dans le cas de la maison à l'étude, avancée de la façade vers l'est, fig. 72), ne permettent plus de retrouver l'équivalent côté sud (par ailleurs, entièrement enduit au ciment).

Côté ouest, les actes fonciers indiquent que la maison à l'étude venait contre une cour arrière appartenant à la maison actuellement rue du Marché-aux-Herbes 53 (à l'enseigne Le Berger/De Schaepherder), espace sous lequel viendra prendre place

durant la phase suivante le secteur 2 (*cf. infra* et fig.3). Un lien semble bien établi entre la maison à l'étude et la maison rue du Marché-aux-Herbes 53. En 1662, en effet, la première

porte l'enseigne *Le Berger/De Schaepherder*, lorsqu'elle est acquise par la famille d'artisans boulangers (de) Blaes. C'est précisément au même moment que la maison adjacente rue du Marché-aux-Herbes 53 est mentionnée comme portant la même enseigne (a° 1667, 1675, 1678, *Le Berger/Den Herder* ou *Schaepherder*). Lors de la mention suivante de notre maison, en 1693 et toujours sous la propriété des Blaes, ladite enseigne n'est plus citée, tandis que sa description – et les quelques suivantes avant le bombardement, indiquent qu'elle vient en fond de parcelle s'appuyer contre la cour arrière de la maison *Le Berger/De Schaepherder* rue du Marché-aux-Herbes 53, maison qui continue pour sa part par la suite à garder ce nom d'enseigne (cf. Annexe 1). En tout état de cause, on peut donc suggérer que les deux maisons ont formé avant et autour de 1662, sous une enseigne commune, un même ensemble foncier.

Le mode d'ancrage de la voûte doit également être souligné. Si d'autres sites déjà investigués montrent que le retrait de réception du départ de voûte fonctionne avec un profil en baïonnette dans l'épaisseur du mur, le cas à l'étude présente au contraire une attente de voûte, sur les deux murs nord et sud à une hauteur de ca 1,74 m du sol (19,31 m), formée d'une simple échancrure de deux à trois assises au sein d'une maçonnerie qui conserve le même nu en partie inférieure comme supérieure. Ce procédé pourrait s'expliquer par les dimensions très exiguës de la parcelle et de la maison qu'elle porte et la nécessité de préserver au maximum d'espace utile en cave en économisant un ressaut devant se faire nécessairement par un épaissement mural sous le départ de voûte.

3. Un agrandissement de la cave avec construction d'un espace à l'ouest (secteur 2) après le bombardement de 1695 (avant 1699)

Après le bombardement de la mi-août 1695, la salle de cave du secteur 2 est aménagée sous la cour de la maison *Le Berger/De Schaepherder* rue du Marché-aux-Herbes 53. Sa postériorité au secteur 1 est confirmée par la présence de deux coutures verticales visibles à l'interface de deux espaces, d'une part, dans le mur nord (US210), d'autre part, au sud, avec la tête de mur (US202) évoqué plus haut. Dans les deux cas, les murs supports de voûte du secteur 2 (US204 au sud et US209 au nord) viennent s'y accoler.

Le moment de construction de cet espace peut être situé précisément après le bombardement grâce aux briques mises en œuvre dans la voûte, mais également par la description des caves données dans les actes fonciers. D'une part, les briques du couvrement apparaissent comme des matériaux d'importation, peut-être des briques de la région de l'Ijssel (de couleur orange à jaunâtre, elles mesurent 18,5/19 x 8,5/9 x 4/4,5 cm)⁶. D'autre part, à partir de 1699, la maison reconstruite (*nieuwen huijse daer opgemaect*) est décrite comme possédant une cave avec four à pain (*kelder ende backhoven*), dont une partie s'étend sous la cour de la maison dite *Le Berger* (*daer van den selven hoven eendeels is commende onder de plaetse van sekeren huijs denoempt De Schaepherder*), rue du Marché-aux-Herbes 53 (cf. Annexe 1 et fig. 3).

⁶ Philippe Sosnowska & Eric Goemaere, « The reconstruction of Brussels after the bombardment of 1695: an analysis of the recovery through an archaeological and historical study of the use of bricks », dans *Construction History*, 31 (2), 2016, p. 59-80.

Excursus. La nature matérielle du four à pain des phases 2 & 3.

Lors de l'intervention, aucune trace n'a pu être identifiée comme témoin de la présence en cave du four à pain, pourtant systématiquement cité dans les actes fonciers comme étant en cave, attribuant ainsi aux sous-sols voûtés la fonction de fournil (*kelder ende backhoven*). On notera seulement la présence abondante de suie sur le mur ouest du secteur 2. Les murs nord et sud du secteur 1 ont malheureusement été enduits par une épaisse couche de ciment dont l'arrachage exhaustif pour étude s'est avéré impossible et, lorsqu'il a été possible, sans doute a-t-il supprimé de nombreuses informations résiduelles présentes sur les murs. Les historiens et archéologues de la fin de l'Ancien Régime et du XIX^e siècle, soulignent particulièrement l'importance des caves-fournils et l'ambiance enfumée et peu saine de ces espaces de travail⁷. À ce stade, il faut donc imaginer que le four à proprement parler était une structure maçonnée (indépendante ?) en cave, à l'image des exemples illustrés dans les traités de la fin de l'Ancien Régime⁸. Quant au conduit d'évacuation des fumées, il n'est pas localisé à ce stade.

4. Les transformations du XIX^e et du début XX^e siècle

Au début du XIX^e siècle, la maison à l'étude n'est plus une boulangerie, mais une boucherie, attestée à partir des années 1838 et cela jusqu'au moins dans les années 1920. Il est donc probable que le changement d'affectation soit à l'origine de la suppression du four et du réaménagement des caves pour la nouvelle occupation. Un mur de refend entre les deux secteurs (US200) est érigé dans une maçonnerie homogène de briques de 18/18,5 x 8,5/9 x 4,5/5 cm de couleur bordeaux, suivant un appareil croisé ménageant un piédroit très propre à la baie de communication (US201) entre les deux espaces. Ce refend vient remplacer très probablement une structure antérieure inconnue qui devait reprendre en cave la charge de la façade postérieure de la maison.

Les plans de 1917 montrent également que la surélévation du revêtement de sol du secteur 2 était déjà en place et s'accompagnait à l'angle sud-ouest dudit secteur (en facilitant probablement sa création) d'un renforcement, une sorte de bassin fonctionnant avec un second mur de refend (US212) divisant le secteur 2 en deux parties. La fonction du bassin reste indéterminée, mais devait être certainement en lien avec l'activité de boucherie. Dans tous les cas et à ce stade, aucun lien ne peut être établi avec l'activité Ancien Régime de boulangerie. Ce bassin est par la suite comblé et muni d'un nouveau revêtement de sol (US215) distinct du sol antérieur (US214).

Il est probable, au vu du mortier de ciment utilisé pour l'US215, que le comblement de l'ancien bassin ait eu lieu au même moment que le remplacement de la voûte du secteur 1 par des planchers en béton armé, soit en 1917-1918, comme il appert de la demande de permis du propriétaire de la maison en 1917.

7 Steven L. Kaplan, « Les temps du pain dans le Paris du XVIII^e siècle », dans Maurice Aymard, Claude Grignon & Françoise Sabban. (dir.), *Le temps de manger. Alimentation, emploi du temps et rythmes sociaux*, Paris, Maison des Sciences de l'homme, 1993, p. 235-271 ; Nigel Morgan, *Deadly Dwellings: Housing & Health in a Lancashire Cotton Town : Preston from 1840 to 1914*, Preston, Mullion Books, 1993, p. 72-75.

8 Voir, par exemple, la définition donnée par l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, 1757, vol. 7, p. 222a qui évoque *un ouvrage de maçonnerie composé de tuileaux ou de briques liées avec du plâtre ou de la chaux, & et fermé par en-haut d'une voûte surbaissée, sous laquelle est un âtre ou aire plate où on range le pain*. Pour les illustrations, voir tome II, 1763, *sub verbum* boulanger.

III-B. Le rez-de-chaussée et les étages supérieurs

Pour ce qui concerne le rez-de-chaussée et des étages supérieurs, les fenêtres archéologiques ponctuelles ne sont pas suffisamment nombreuses pour reconstituer l'histoire de la bâtisse de manière assurée et exhaustive. Elles offrent néanmoins une série d'indices convergents qui permettent de poser les bases d'une réflexion au regard du contexte urbain bruxellois dans lequel se déploie le bâtiment.

De la façade à rue et de la structuration intérieure de la bâtisse, aucun élément antérieur à la fin du XIX^e siècle n'est préservé. L'escalier à vis en fonte lové dans l'angle sud-ouest de l'édifice reliant la cave, le rez-de-chaussée et le premier étage a été placé ou bien en 1901, ou bien à la fin du XIX^e siècle. La façade à rue, de même que les planchers en béton, la cage d'escalier, les cloisons et la charpente ont été intégralement reconstruits en 1917-1918 (moyennant des éléments réemployés, *cf. infra*), comme le démontrent les archives et l'usage de matériaux modernes observés sur le terrain (béton pour les planchers, briques industrielles cimentées, bois sciés mécaniquement). De cette époque date également la rehausse de la cage d'escalier en mur postérieur (ouest) et au mur-gouttereau sud (**US5004**). Quant à la devanture et le rhabillage commercial du rez-de-chaussée, ces opérations remontent à 1965. Ces importantes transformations n'offrent aucun indice, à l'heure actuelle, sur la circulation verticale du bâtiment antérieure à ces époques.

Ces travaux englobent le réemploi de matériaux anciens probablement glanés sur le site après diverses démolitions (cage d'escalier, coffre de cheminée, éventuellement mur arrière...). Ainsi, les cloisons intérieures reposant sur les planchers de 1917-1918 et séparant du premier au quatrième étage la cage d'escalier et la pièce à rue (**US1000**), si elles sont montées au mortier de ciment, sont néanmoins constituées de briques fragmentaires et entières auparavant enduites, à face de cuisson rouges et rosées, dont les gabarits (17,2/18,5 x 7,5/8,4 x 4,3/4,7 cm) peuvent être rapprochés des briques de la région de Ijssel importées après le bombardement de Bruxelles de 1695 (types I et II)⁹. Dans la charpente, on note également la présence anecdotique de chevrons et de voliges (**US5001**, **US5002** & **US5003**) dont la patine, le sciage manuel et les dimensions fluctuantes non standardisées tranchent avec les éléments industriels employés en 1918 (**US5000**).

En revanche, divers sondages attestent que la bâtisse conserve encore ses deux « anciens » murs-gouttereaux (comme cela est d'ailleurs confirmé en cave, dans le secteur 1), même si, nous l'avons vu et le verrons, les limites de leurs constructions restent floues. Au nord (**US1001**), on observe que le mur est constitué, au premier étage, de briques fragmentaires à pâte orangée de différents calibres et dont les hauteurs enregistrées (*ca* 4,8 cm pour certaines, entre 5,6 et 6,3 mm pour d'autres) trahissent manifestement le réemploi de briques tardo-médiévales. Au sud (**US2001**), c'est au deuxième étage qu'une maçonnerie analogue s'observe (et on peut supposer que le schéma est identique aux étages inférieurs), avec une variété de pâtes plus prononcée (rouges, oranges, rosées, calcinées), variété qui tient certainement à une lecture des parements plus confortable en raison d'un sondage plus étendu. On y décèle néanmoins la présence de tas de briques entières et cohérentes, à pâte rosée, disposées en boutisses (*ca* ? x 7,8/8,4 x 4,6/4,8 cm), ce qu'il faut probablement interpréter comme des matériaux neufs servant d'assises de réglages et/ou de consolidation dans une maçonnerie essentiellement composée de matériaux fragmentaires. Du deuxième au quatrième étage, le mur-gouttereau nord (**US2000**)

⁹ Philippe Sosnowska & Éric Goemaere, « The reconstruction of Brussels... », *op. cit.*, p. 73.

est homogène et diffère des parties basses par la mise en œuvre soignée des briques entières et cohérentes, à face de cuisson rouge-rosée dont les gabarits (22,3/23,7 x 9,2/10,8 x 4,2/4,8 cm) les rapprochent de certaines briques importées après le bombardement de Bruxelles de 1695 (type III ?)¹⁰. Les étages supérieurs du mur-gouttereau sud n'ont en revanche pas été investigués.

On soulignera que le mur-gouttereau nord appartient probablement à la construction de la maison située à l'angle des rues Chair-et-Pain et Marché-aux-Herbes, comme le suggère les différentes ancrs en saillie du nu de la maçonnerie observées aux actuels troisième et quatrième étages (US3000, US4000). L'ancre noyée dans la maçonnerie du mur-gouttereau sud, au premier étage (US1002), indiquerait en revanche que cette structure appartiendrait, au moins pour ses parties basses (US2001) à la phase de construction de la bâtisse étudiée dans le présent rapport.

Bien qu'il faille compléter l'analyse de ces structures par des décapages plus développés, ces gabarits et observations renseignent un potentiel schéma désormais bien connu des maisons situées à proximité de la Grand-Place de Bruxelles. Les habitations détruites ou sinistrées lors du bombardement de 1695 sont souvent reconstruites après cette date en mobilisant d'abord des briques de réemploi pour les parties basses, provenant des destructions alentours (US1001, US2001, type local I et II ? moyennant l'emploi de briques neuves ponctuelles) et ensuite, des briques d'importations pour le reste de l'élévation (US2000-US2001, briques d'importation pouvant s'apparenter au type III ?). Tel est le schéma qui se dessine ici en l'état de l'art, et sous réserve d'une intervention archéologique plus étendue. On signalera l'intérêt de procéder à des sondages visant à identifier les limites de ces constructions, notamment entre les parties basses en matériaux de réemploi fragmentaires et les parties hautes en matériaux neufs d'importation, mais aussi entre ces mêmes parties hautes et leurs éventuels surhaussements (notamment aux XIX^e et XX^e siècles).

Quant au mur postérieur ouest (US4001), visible uniquement au quatrième étage, son interprétation doit pour l'heure rester prudente. La couleur des faces de cuisson (orange, rosée, jaunâtre) et les gabarits des briques mises en œuvre (18/18,3 x 8,9/9 x 4,2/4,5 cm) apparentent assurément ces matériaux aux briques de la région de l'Ijssel importées après le bombardement de 1695¹¹. Le mortier de ciment liant ces éléments, qui n'a malheureusement pu être sondé, pourrait indiquer ou bien le rejointoyage d'une maçonnerie datant de cette époque, ou bien un réemploi (démontage et remontage précautionneux) assimilé à la reconstruction quasi intégrale de la maison en 1917-1918, schéma pour rappel observé pour les cloisons des étages. Dans tous les cas, on notera, d'une part, que ce type de briques a été retrouvé en cave, dans le secteur 2 (construction post-bombardement), d'autre part, que ce mur s'arrête à hauteur du plancher des charpentes correspondant (a priori) à l'arrase des murs-gouttereaux. Ce fait pourrait trahir une certaine ancienneté, mais l'arrase des deux murs-gouttereaux en question n'a malheureusement pas pu être investiguée. On signalera qu'une légère surélévation de la maçonnerie US2000 est possible, dans la mesure où env. un mètre de maçonnerie (non sondée) surmonte les trois ancrs US4000 qui apparaissent comme un ancrage de charpente pour la maison située Marché-aux-Herbes 55. Considérant ces inconnues, la question de la datation des parties hautes du mur arrière US4001 reste en suspens.

10 Philippe Sosnowska & Éric Goemaere, « The reconstruction of Brussels... », *op. cit.*, p. 73 ; Philippe Sosnowska, « Remploi et transformation des matériaux dans le secteur de la construction brabançonne », dans *Aedificare*, 4, 2019, p. 196-197.

11 Philippe Sosnowska & Éric Goemaere, « The reconstruction of Brussels... », *op. cit.*, p. 59-80.

La reconstruction du début du XX^e siècle, les fenêtres archéologiques limitées et les structures visibles étant sujette à diverses interprétations, il n'est pas possible, pour l'heure, de statuer clairement sur le nombre de niveaux que comportait à l'origine cette bâtisse.

Tableaux comportant les dimensions des briques en centimètres

Mur-gouttereau nord (US2000)

Localisation	Panneresse	Boutisse	Hauteur
Deuxième étage	23		4,8
	23,7		4,6
	23,9		4,7
		10,4	4,5
		10,8	4,5
		9,2	4,8
Quatrième étage	22,3		4,4
	22,3		4,6
		10,6	4,2
		10,6	4,4

Cloisons intérieures (US1000)

Localisation	Panneresse	Boutisse	Hauteur
Premier étage		7,5	
		8,4	
Deuxième étage	17,2		4,4
	17,6		4,5
	17,4		4,4
	18,5		4,3
	18,5		4,3
Troisième étage	18		4,7
	17,8		4,4
	18,3		4,3

Mur-gouttereau sud, au deuxième étage (US2001)

Briques	Panneresse	Boutisse	Hauteur
Fragmentaires			5,6
			5,5
			5,6
			6,3
			5,9
			4,7
			4,8
Entières		8,4	4,8
		8,4	4,6
		7,8	
		8,2	4,7
		7,9	4,6

Façade arrière (mur ouest), au quatrième étage (US4000)

Panneresse	Boutisse	Hauteur
18		4,2
18,3		4,2
18		4,5
18		4,5
	8,9	4,4
	9	4,4

Annexe 1

VUE SYNOPTIQUE ET CHRONOLOGIQUE DES MENTIONS DES MAISONS RUE CHAIR-ET-PAIN 1 ET RUE DU MARCHÉ-AUX-HERBES 53 (ET MAISONS AVOISINANTES), respectivement maison n° 64 (dite <i>Le Berger, puis Le Saint-Hubert</i>), d'abord du quartier n° 19 dit <i>Schoenebeeck wijck</i>, puis n° 37 dit <i>Gersemerkt wijck</i>. Maison peut-être démembrée de la maison n° 16 (dite <i>Le Berger, puis Le Berger Vert</i>, enfin <i>Le Hussard Ecossais</i>) du quartier n° 19 dit <i>Schoenebeeck wijck</i>. Cf. fig. 3 pour une représentation cartographique. A = acheteur ; AP = ancien propriétaire ; L : locataire ; CP : rue Chair-et-Pain ; GP : Grand-Place ; MH : rue du Marché-aux-Herbes ; NP = nouveau propriétaire ; O = occupant ; OP = occupant-propriétaire ; P = propriétaire ; PP : propriétaire partiel ; V = vendeur.			
DATES	N°A/M	PERSONNE(S)	DESCRIPTION
1598/02/20	X/CP 1	(?) Jean de Hertoghe, boulanger	Recensement. [1412] <i>La maison d'Anthoine van der Cappen at en bas bouttigue, cuisine, en hault deux chambres dont une est à feu.</i> [= MH 53] [1413] <i>La Croix d'Or à Adrien de Vaddere at en bas bouttigue, cuisine, en hault deux chambres une à feu</i> [= actuelle MH 55, formant maison formant l'angle avec CP] [1414] <i>La maisonnette de Jehan de Hertoghe, boulamgier.</i> [= actuel CP 1] [1415] <i>L'Oison Saulvaige à Pierre Vranx le Jeusne at en bas bouttigue, cuisine et chambre à feu, en hault quattres chambres dont les trois sont à feu.</i> [1416] <i>Peert Cheval</i> [plus tard aussi orthographié <i>Perc(h)eval</i>] <i>à Jacques Huevels, espicier, at au quartier devant en bas bouttigue, cuisine, en hault quattres chambres dont les deux sont à feu.</i> [1417] <i>La Sauterelle</i> à Thomas Melet, <i>chaulssetteur, sans commodité.</i> [1418] <i>La Gibbechière</i> à la vefve Jehan Vays, <i>lingière, sans commodité. (...)</i> [1476] <i>L'Heaume</i> à Lancelot van Gindertaelen, <i>espicier, at en bas bouttigue, double cuisine et sallette, en hault cinq chambres dont les trois sont à feu</i> [actuel GP 34] (Jean-Louis Van Belle, <i>Recensement des édifices et maisons de Bruxelles par le Sieur de Chassey en 1597-1598</i>, Bruxelles, 2017, p. 200 & 204)
ca 1600-1662	X/CP 1	(P) Philippe Ophalpens, boulanger	Cf. <i>infra</i> , aux dates 1696-1720.
1662/04/26	X/CP 1	(V) mère de l'acheteur et consorts >> (A) Jean de Blaes et sa femme Suzanne Abbels	Achat-vente. (...) <i>Van VT LX ringsguldens eens boven den commer voor den coop van sekeren huijse genoempt den Schaepherder, gelegen inde Peperstraete tegen over t' groot Vleeschuijs tusschen de gouden geheeten Het Gulde Cruijs ter Pensmercket weerts in d'een syde ende de goeden geheeten De Wilde Gans in d'andere, gecocht bij Jan de Blaes ende Susanna Abbels sijne huijsvrouwte tegen syne moedere ende syne medeconsoorten (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 3 : <i>Peper Vleeskenbroot ende Harinck straetkens</i>, acte 7)

Annexe 1

1667/02/10	X/MH 53	X	Point de repère. Transport d'une rente assignée <i>op een hofstadt metten huijse daeropstande ende synen anderen toebehoorten genoempt De Witte Rooze gestaen ende gelegen opde Peynsmerct tusschen den huijse genoempt De Sterren ende den huijse genoempt Den Herder in d'andere zyden (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 2 : <i>Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct</i>, acte 66)
1675/04/24	X/MH 53	X	Point de repère. Constitution d'une rente assignée <i>op een huijs metter erfven gelegen binnen deser stadt opde Pensmerct oft Schoenbeeck genoemt De Witte Roose, den huijse genoemt De Sterre ter Boterstraet weerts in d'een sijde ende den huijse genoemt Den Herder ter andere sijde (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 2 : <i>Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct</i>, acte 98)
1678/09/15	X/MH 53	X	Point de repère. Achat-vente d'eene <i>hofstadt metten huijse ende syne toebehoorten gestaen ende gelegen binnen dese stadt Brusselle opde Peynsmerct ofte Schoenbeke gemeynelijck genoempt De Witte Roose tusschen den huijse geheeten De Sterre ter Boterstraet weerts in d'een seyde ende den huijse genoemt Den Herder in d'andere (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 2 : <i>Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct</i>, acte 110)
1682/08/12	X/MH 53	X	Point de repère. Constitution de renter assignée <i>op de derde paert met alle voorderecht ende actie van ende in een hofstadt metten huijse daeropstaende ende synen toebehoorten geheeten Het Gulde Cruijs, gestaen ende gelegen opde Schoenbeke, maeckende den hoeck van het Peperstraetken (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 2 : <i>Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct</i>, acte 124)
1689/08/29	X/MH 53	(P) Marie Michiels, veuve d'Henri vanden Eijnde, puis de Pierre de Boeck, et les enfants de Boeck	Constitution de rente. (...) heeft <i>Jouffrouwe Catharine de Peres, weduwe wijlen Sieur Peeter Volckaert tot proffijt van Jouffrouwe Alexandrine Geertruijt Volckaert, vercregen tegens Jouffrouwe Marie Michiels, jerste weduwe Henrici vanden Eijcken ende nu van Sieur Peeter de Boeck ; item tegens Jouffrouwe Elisabeth de Boeck, et Joos Opden Driesch, haere man ; item tegen den selve inden naem ende van Lucas de Boeck ; item tegens Jouffrouwe Jenne Marie de Boeck, een rente (...) bepant ende geassigneert (...)</i> sur un premier bien, enfin sur un second : <i>Item alnoch opde proprieteijt van d'eene bellicht ende de tocht in d'andere bellicht van sekere andere hofstadt metten huijse ende andere toebehoorten gestaen opde selve Schoenbeke, genoempt De Schaepherder tusschen Het Gulde Cruijs ter eenre ende de Witte Roose in d'andere (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 2 : <i>Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct</i>, acte 155)

Annexe 1

1693/11/05	X/CP 1	(PP) Pierre Blaes et sa femme Marguerite van Henegouwe.	Constitution de rente. (...) heeft <i>Sieur Philips de Rons</i> ende <i>Jouffrouwe Franchoise Francque</i>, sijne huijsvrouw, vercregen tegens <i>Peeter Blaes</i> ende <i>Margarita van Henegouwe</i>, sijne huijsvrouw, eene rente (...) bepant ende geassigneert (...) sur un premier bien, enfin sur un second : <i>Item op de hellicht van ende in eene hoffstadt metter huijse daeropstaende ende alle sijne andere toebehoorten, gestaen in de Peperstraete tegen over het groot Vleeschuijs, tusschen de goederen geheeten Het Gulden Cruijs ter Vischmercket weerts in d'een seijde ende de goeden van Peeter Vrancx genoempt De Wilde Gans in d'andere, commende achter de plaetse vanden huijse genompt De Schaepherder ; enfin, un dernier bien (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 2 : <i>Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct</i>, acte 168)
1694/08/19	X/1	(V) Couvent des Carmélites cloîtrées de Vilvorde >> (A) Gaspard Blaes et sa femme Anne Marie Steenkiste	Achat-vente d'une moitié de la maison. (...) heeft <i>Sieur Jaspar Blaes</i> ende <i>Jouffrouwe Anne Marie Steenkist</i>, sijne huijsvrouw, vercregen tegens <i>Suster Therese a Sancto Josepho</i>, priorinne, cum suis des <i>Clooster van Onse Lieve Vrouwe ter Troost</i> [couvent de Carmélites cloîtrées] <i>de hellicht van ende in eene hoffstadt metten huijse daeropstaende, kelder ende backhoven ende alle andere sijne toebehoorten, gelegen inde Peperstraete, tegens over het groot Vleeschuijs aldaer, tusschen de goeden geheeten het Cruijs ter Pensmercket weerts in d'een sijde ende de goeden wijlen Peeter Vrancx</i> [information périmée, cf. date 1598] <i>genoempt de Wilde Gans in d'andere, commende achter tegen de plaetse van t'huijs genoempt de Schaepherder (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 3 : <i>Peper Vleeskenbroot ende Harinck straetkens</i>, acte 56)
1695/02/28	X/1	(PP) Pierre Blaes et sa femme Marie van Henegouwe	Approbation de l'engagement de la moitié de la maison et d'autres biens. (...) te wille approberen heeft <i>Sieur Peeter Blaes</i> ende <i>Jouffrouwe Marie van Henegouwe</i>, sijne huijsvrouw om te versekenen <i>Jouffrouwe Marie Gattin</i>, huijsvrouw van <i>Sieur Abraham Routtier</i> over de somme van negen hondert ende negenentwintich guldens geseth ende verbonden <i>de hellicht van ende in een hoofstadt metten huijse daer opstaende, kelder ende backhoven daer onder wesende gestaen ende gelegen inde Peperstraete, tegen over het groot Vleeschuijs, tusschen de goeden geheeten het Cruijs ter Pensmercket weerts in d'een sijde ende de goeden Peeter Vrancx</i> [information périmée, cf. date 1598] <i>genoempt de Wilde Gans in d'andere, commende achter tegen de Schaepherder ; item (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 3 : <i>Peper Vleeskenbroot ende Harinck straetkens</i>, acte 57)
1695/05/21	X/CP 1	X	Point de repère. Achat-vente d'<i>eene hoffstadt metten huijse daeropstaende ende andere toebehoorten gemeijnelijck genoempt Het Gulde Cruijs, gestaen ende gelegen opt Schoenbeke opden hoeck van het Peperstraetken (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 2 : <i>Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct</i>, acte 179)

Annexe 1

1695/06/07	X/1	(PP) Gaspard de Blaes	Achat-vente de la moitié de la maison. <i>(...) heeft Sieur Jaspar Blaes vercregen tegens Sieur Peeter de Blaes de belicht van ende in eene hoofstadt metten huijse daer opstaende, backhoven ende andere sijne toebehoorten, gestaen ende gelegen inde Peperstraete, tegen over het groot Vleeschuijs aldaer, tusschen de goeden geheeten het Gulden Cruijs ter Pensmercket weerts in d'een sijde ende de goeden Peeter Vrancx</i> [information périmée, cf. date 1598] <i>genoempt de Wilde Gans in d'andere, commende achter tegens de plaetse van t'huijs genoempt den Schaepherder, belast met den commer van ontrent drij a vier stuijvers t'siaers aende Cappelereije (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 3 : <i>Peper Vleeskenbroot ende Harinck straetkens</i>, acte 58)
1696-1697	Plan métré de réaligement du front ouest de la Peperstraete (actuelle rue Chair-et-Pain), montrant les fronts de parcelle à rue avec noms des propriétaires et largeurs des façades, depuis le Heaume à l'angle avec la Grand-Place jusqu'à la maison d'angle avec le Marché-aux-Herbes (<i>Het Gulden Cruijs/La Croix d'Or</i>). Plan levé et signé par Guillaume De Bruyn (fig. 39).		
	GP 34 & CP 11	<i>[Helm] rentmeester Deijs</i>	46 (12,68 m)
	CP 9	<i>Jouffrouwe Haes</i>	16 (4,40 m)
	CP 7		16 (4,40 m)
	CP 5	<i>Vande Velde</i>	16 ½ (4,54 m)
	CP 3	<i>Sieur Ronbaut</i>	19 (5,23 m)
	CP 1	Blaes	9 ½ (2,61 m)
	MH 55	<i>Erfgenamen vanden Eijde</i>	22 ½ (6,20 m)
		(AGR, Cartes et Plans manuscrits 2264)	
1696/02/24	X/MH 51	X	Point de repère. Achat-vente de <i>sekere erffve waer aff de huijsinge door t'bombartern is affgebrant gelegen opde Pensemercket ofte Schoenbeke gemeijnelijck genoempt De Witte Roose, tusschen de erffve geheeten De Sterre ter Boterstrate weerts in d'een sijde ende de erffve genoempt De Herder in d'andere (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 2 : <i>Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct</i>, acte 179)
1696/04/17	X/CP 1	(PP) Gaspard de Blaes et sa femme Anne Marie Steenkiste	Constitution de rente. <i>(...) heeft Sieur Bernard Juens ende Barbara Huijgens, gebuijschen, vercregen tegen Sieur Gaspar de Blaes et Jouffrouwe Anne Marie Steenkist, gebuijschen, eenre rente van hondert rinsguldens t'siaers (...) bepant ende geassigneert op eene hoofstadt metten huijse daer opstaende ende alle andere sijne toebehoorten, gestaen ende gelegen inde Peperstraete, tegen over het groot Vleeschuijs, tusschen de goeden geheeten het Gulden Cruijs ter Pensmercket in d'een sijde ende de goeden Peeter Vrancx</i> [information périmée, cf. date 1598] <i>geheeten de Wilde Gans in d'andere, commende achter tegen de plaetse vanden huijse den Schaepherder, belast met drij a vier stuijvers t'siaers aende Cappelereije (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier n° 3 : <i>Peper Vleeskenbroot ende Harinck straetkens</i>, acte 60)

Annexe 1

1696/06/09	X/CP 3	(P) Veuve et héritiers de Philippe Ophalphens [info périmée]	Point de repère. (...) heeft Guilliam vander Linden et Catherine vanden Hove, sijne huisvrouw, vercregen tegens Sieur Augustijn Goubau, greffier etc. inden naem ende als vader ende momboir van Jouffrouwe Anne Catherine Goubau sijne dochter bij hem behouden van wijlen Jouffrouwe Anne Marie Mesterman, sijne huisvrouw was, sekere erfve mette materialen daerop liggende ende alle sijne andere toebehoorten gelegen inde Peperstraete tegen over de trappen van het oudt Vleeschuijs, gemeijnelijck geheeten de Wilde Gans, tusschen de goeden der weduwe ende erffgenamen wijlen Geerardt de Vadder ter Mercket weerts in d'een sijde ende de goeden der weduwe ende erffgenamen wijlen Philips Ophalphens ter Schoenbeke weerts in d'andere, commende achter aende goeden Pauwels van Wesenhage geheeten ... [passage laissé en pointillé] voor vrije suiwer ende (...) (AEB, GSB 1218, cahier 3 : Peper Vleeskenbroot ende Harinck straetkens, acte 62)
1696/10/16	X/MH 53	(P) Isabelle de Boeck, son mari Joos Opendries et Jeanne-Marie de Boeck	Constitution de rente. (...) heeft Meester Jan Hermans procureur etc^a ende Jouffrouwe Catharina vander Gucht, gehuijschen, vercregen tegens Joanne vanden Rijcke met Sieur Peeter van Hamme, haeren man ende momboir die de selve tot t'gene naerbeschreven is autoriseren hun sterckmaeckende voor Jouffrouwe Isabelle de Boeck getrouwt met Sieur Judocus Opendries, haeren man ende momboir, midtsaeters voor Jouffrouwe Joanne Marie de Boeck, een rente (...) bepant ende geassigneert op sekere hofstadt metten huijse daerop bij hun nieuwelijck gebouwt gestaen ende gelegen opde Pensmerckt gemijnelijck genoempt Het Groenen Herder (...) (AEB, GSB 1218, cahier 2 : Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct, acte 200 ; description répétée dans un engagement de paiement du 28 août 1697 – idem, acte 209 ; et encore une fois lors de l'éviction des propriétaires pour non-paiement, cf. infra, en date du 13 février 1708)
1697/06/27	X	X	Indice des besoins d'espace de la famille (de) Blaes. Acte de constitution de rente sur un autre bien des Blaes, proche de la maison à l'étude, qui fonctionne avec l'utilisation d'un grenier d'une maison proche dite <i>Le Pied d'Or</i> (Jaspar tende Joanna Catharina de Blaes, sekere erfve ende alle sijne toebehoorten gestaen ende gelegen op Schoenbeke gemijnelijck genoemt De Haen, waer van dese erfve gebruyckt eenen solder voor in t'huijs alder naest gemijnelijck geheeten Den Gulden Voet) (AEB, GSB 1218, cahier 2 : Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct, acte 205)
1699/04/03	X/CP 1	X	Transport de rente. (...) heeft Huijbrecht van Bevere ende Jouffrouwe Elisabeth Jacobs, gehuijschen, vercregen tegen Sieur Bernard Juens ende Barbara Huijgens, sijne huisvrouw, sekere rente van hondert rinsgulden t'siaers den penninck XX bepant ende geassigneert op eene hofstadt metten nieuwen huijse daer opgemaectt ende sijne andere toebehoorten daer opstande, kelder ende backhoven daer onder wesende daer van den selven hove eendeels is commende onder de plaetse van sekeren huijse genoempt De Schaepherder toebehoorende Marie Michiels, weduwe Peeter de Boeck, gestaen ende gelegen in de Peperstraet tegen over het groot Vleeschuijs (...) (AEB, GSB 1218, cahier 3 : Peper Vleeskenbroot ende Harinck straetkens, acte 71)

Annexe 1

1702	X/CP 1 X/MH 53	(PO) Gaspard de Blaes, boulanger, sa femme, leur fille, et 5 enfants de moins de 14 ans, une servante et un valet	Recensement. [Quartier 12 : Colenmerckt wijcke, rubeique Te beginnen van aen het Oudt Muijlders huijs wesende den hoeck aende blaauw fonteijne gaende naer slincke handt vande groote mercke] [GP 34, Le Heaume] 123. Thomas Crussens, meester handtschoenmaecker ende sijne huisvrouw, een meijssen, 2 kinderen, het oudste 2 jaer. [Quartier 19 : Schoenbeeck wijcke, rubrique Peperstraet] 124. Inde Gulde Handt. Antoon Savonus, vleeschvercooepende, met sijn huisvrouw, drijn kinderen onder 14. 125. Inde Gecroonden Liew. De weduwe Adam van Robbroeck, verkenbeenhouder, drij dochters, eenen sone. [CP 3] 126. Inde Wilde Gans. Guilliam vander Linden, herbergier. Opde camer : eenen sleger genomt Jacq, een mijsen. [CP 1] 127. <u>In Sinte Huijbrecht. Jaspar Blaes, brootmaker ende sijne huisvrouw, de dochter, vijf kinderen onder 14, meijssen, knecht.</u> [MH 55] 128. Int Vergult Crijse. De weduwe van Geel, cremerije. Guillelmus van Overbeke, beenhouwer, het meijssen. [rubrique Opt Schoenbeke] [MH 53] 129. Inden Groenen Herder. Ledigh. [MH 51] 130. Inde Witte Roose. Joannes Werij, schoenmaker. Jenno Werij, spelleverkerse. (Herman Swinnen et al., <i>De volkstelling van 1702 in Brussel en omgeving</i>, vol. 1, Herent, 2018, p. 474)
1708/02/13	X/MH 53	(V) Catherine vander Gucht, veuve du procureur Jean Hermans >> (A) Érasme Crocx	Eviction. (...) heeft Sieur Erasmus Crocx vercregen tegens Jouffrouwe Catharina vander Gucht, weduwe wijlen procureur meester Jan Herremans, sekere hoffstadt metten nieuwen huijse daerop gebouwt gestaen ende gelegen opde Peijnsmercket gemeijnelijck genoemt Het Groenen Herder (...) (AEB, GSB 1218, cahier 2 : Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct, acte 249)
1710/09/11	X/CP 3	(P) Veuve et héritiers de Philippe Ophalphens [info périmée]	Point de repère. Constitution de rente sur sekere erffve metten bauw daerop staende ende andere syne toebehoorten, gelegen inde Peperstraete tegen over de trappen van het oudt Vleeshuys geheeten de Wilde Ganse, tusschen goederen weduwe ende erffgenaemen David de Vadder ter Merckt weerts in d'een seyde ende de goeden der weduwe ende erffgenaemen Philips Ophalvens ter Schoenbeeck weerts in d'andere ende achter aen goeden Pauwel van Wesenhaghe geheeten den [Espace laissé blanc] (...) (AEB, GSB 1218, cahier 3 : Peper Vleeskenbroot ende Harinck straetkens, acte 86)

Annexe 1

1711	64/CP 1	(PO) Gaspard de Blaes	Recensement. N° 59. <i>Eerste huijs achter den Helm in het Vleeschen Broot straetien. De weduwe Deijs p. Anthoon Savena h.</i> N° 60. <i>Egidius vanden Eijnde p. Egidius Cools h., nu jouffrouwe Meulepas</i> N° 61. <i>Den selven p. Gillis Cools h.</i> N° 62. <i>De weduwe Adam van Roobroeck p. ende innw.</i> N° 63. <i>Guillaume van Linden p ende innw.</i> N° 64. Gaspar de Blaes p. ende innw. N° 65. <i>Eerste huijs op d'ander seijde onder het Vleeshuijs. Sijne majesteyt p. Jan Candijs h.</i> (AEB, EdB, registre du XX^e denier 5966)
1717/07/03	63/CP 3	(P) Veuve et héritiers de Philippe Ophalphens [info périmée]	Point de repère. Constitution d'une rente viagère sur <i>sekere erffve metten het huys daerop staende ende andere toebehoorten wesende een vrijen biertape, gelegen tegen over de trappen van het groot Vleeshuys gemeynelijck geheeten de Wilde Ganse ende alsnu de Roode Bancke, tusschen goederen weduwe ende erffgenaemen Geerart de Vadder ter Merckt weerts ten eenre ende de goeden der weduwe ende erffgenaemen Philips Ophalvens ter Schoenbeek weerts ter andere, commende achter aen goederen Pauwel van Wesenhaghe geheeten</i> [Espace laissé blanc] (...) (AEB, GSB 1218, cahier 3 : <i>Peper Vleeskenbroot ende Harinck straetkens</i>, acte 98)
1720/10/14	63/CP 3	(P) Veuve et héritiers de Philippe Ophalphens, boulanger [info périmée]	Point de repère. Transport d'une rente sur <i>sekere erffve met het nieuwt huys ende edifitien daerop gemaect, gestaen ende gelegen in de Peperstraete tegen over het Vleeshuys geheeten de Wilde Ganse, tusschen de goeden der weduwe ende erffgenaemen Geeraerd de Vadder ter Merckt weerts in d'een sijde ende de goeden der weduwe ende erffgenaemen Philips Ophalvens, backer, ter Schoenbeek weerts in d'andere, comende achter aen de goeden Pauwel van Wesenhaghe waervan alsnu propriëtaris is Sieur</i> [Espace laissé blanc] <i>Rentiers</i> (...) (AEB, GSB 1218, cahier 3 : <i>Peper Vleeskenbroot ende Harinck straetkens</i>, acte 102)
1722/09/05	64/CP 1	(P) Anne Marie Steenkiste, veuve de Gaspard de Blaes, et ayants droit	Constitution de rente. (...) heeft Jan Baptista Enoch als momboir over Martinus Candijs t'selve ontsaende [sic] ten behoeven van voors. minderjaerigen Martinus Candijs, vercregen tegens Jouffrouwe Anne Marie Steenkist, weduwe wijlen Sieur Gaspar de Blaes, een rente van seshien rinsguldens t'siaers courant gelt te quijten met vier hondert rinsguldens wisselgelt, bepant ende geassigneert op een hoffstadt metten huijse daeropstaende, kelder ende backhoven daer onder wesende, daarvan den selven hove eensdeels is comende onder de plaetse van sekeren huijse genoempt den Schaepherder toebehoort hebbende Anthoen vande Cappen [information périmée, cf. date 1598], gestaen ende gelegen inde Peperstraete tegens over het groot Vleeshuys aldaer, tusschen de goeden geheeten het Gulde Cruijs ter Pensmerckt weerts in d'een zijde ende de goeden Peeter Vrancx [information périmée, cf. date 1598] geheeten de Wilde Gans in d'andere, comende achter tegens de plaetse van het huijs genoempt den Schaepherder (...) en fin d'acte, liste des parents assistant comme ayant droits. (AEB, GSB 1218, cahier 3 : <i>Peper Vleeskenbroot ende Harinck straetkens</i>, acte 103)

Annexe 1

1724/04/11	64/CP 1	(P) Anne Marie Steenkiste, veuve de Gaspard de Blaes, et ayants droit	Constitution de rente. (...) heeft den heere Franciscus Ludovicus de Kempenere presbyter et^u vercregen tegens Jouffrouwe Anna Marie Steenkist weduwe wijlen Sieur Gaspar de Blaes, mitsgaeders tegens Sieur Jan ende Francois de Blaes, item Jouffrouwe Susanna, Francoise ende Maria de Blaes, mede ten overstaen van Sieur Jan Meulepas der voors. Jouffrouwe Susanna, van Sieur Jan Baptista Cockaert der voors. Jouffrouwe Francoise ende van Jan Baptista Libert der voors. Marie Blaes, respectieve mans ende momboirs, item tegen Sieur Engelbert vanden Eijnde, weduwanaer wijlen Jouffrouwe Catharina de Blaes, hun allen t'samen sterckmaeckende ende hierin vervangende Anna Catharina vanden Eijnde eenighe achtergelaeten kint ende erfgenaemen vande selve wijlen Jouffrouwe Catharina de Blaes, een rente van tweeendertich rinsguldens t'siaers, quijtbaer et acht hondert rinsguldens (...) bepant ende geassigneert op een hoffstadt met het huijs daeropstaende, kelder ende backhoven daeronder wesende, daervan den selven hoven eensdeels is comende onder de plaetse van seker huijs genoempt den Schaepherder toebehoort hebbende Anthoen vande Cappen [information périmée, cf. date 1598], gestaen ende gelegen inde Peperstraete tegens over het groot Vleeschuijs aldaer, tusschen de goeden geheeten het Gulde Cruijs ter Pensmerckt weerts in d'een zijde ende de goeden Peeter Vrancx [information périmée, cf. date 1598] geheeten de Wilde Gans in d'andere, comende achter tegens de plaetse van het huijs genoempt den Schaepherder (...) (AEB, GSB 1218, cahier 3 : <i>Peper Vleeskenbroot ende Harinck straetkens</i>, acte 104)
1728/03/11	64/CP 1	(V) Famille Blaes et ayants droit >> (A) Laurent Libert et sa femme Catherine Stoeffs	Achat-vente. (...) hebben Sieur Laureijs Libert ende Jouffrouwe Catharina Stoeffs gehuijschen vercregen tegens Jouffrouwe Maria Blaes ten overstaen van Jan Baptista Libert haeren man, item tegen Sieur Jan Baptista Cockaert man ende momboir van Jouffrouwe Francoise de Blaes, item tegens Joannes Josephus ende Franciscus de Blaes, item tegens Engelbertus vanden Eijnde als vader ende momboir van sijn minderjaerigh kint Anna Catharina bij hem behouden van wijlen Catharina de Blaes, item Sieur Jan Meulepas insgelijx als vader ende momboir van sijne vijf minderjaerige kinderen met naemen Catharina, Petrus, Joannes, Anna Maria ende Isabella bij hem behouden van Susanna de Blaes over de selve gebruijckende de autorisatie ende aggregatie (...) seker huijs ende hoffstadt, kelder ende backhoven daeronder wesende, daer van den selven oven eensdeels is comende onder de plaetse van seker huijs genoempt de Schaepherder toebehoort hebbende Anthoen vander Cappen [information périmée, cf. date 1598], gestaen ende gelegen inde Peperstraete tegens over het groot Vleeschuijs, sijnde alsnu eene backerije, tusschen de goeden geheeten het Gulde Cruijs ter Pensmerckt weerts in d'een zijde ende goeden Peeter Vrancx [information périmée, cf. date 1598] geheeten de Wilde Gans in d'andere, comende achter tegens de plaetse van het huijs genoempt den Schaepherder (...) (AEB, GSB 1218, cahier 3 : <i>Peper Vleeskenbroot ende Harinck straetkens</i>, acte 110)

Annexe 1

1724-1732	64/CP 1	(PO) Gaspard de Blaes [information périmée ou confuse à partir de 1728]	Recensement. <i>In t' Watermoleken hoeckhuys van t' Vleeschken brootstraetien achter het broothuys springende van daer over in de Gulde Handt in t' selve straetien</i> (...) N° 59. <i>Viduwa Deijs p. Viduwa Anthoon Savena h.</i> N° 60. <i>Egidius vanden Eijnde p. jouffrouwe Catharina Meulepas</i> N° 61. <i>Den selven p. Guillaume Quassaert h.</i> N° 62. <i>Adam van Roobroeck p. ende innw.</i> [puis veuve] N° 63. <i>Guillaume van Linden p Nicolas de Maeght h. .</i> N° 64. Jaspar de Blaes p. ende innw. <i>Eerste huys op d'ander syde van t'Vleeschuys.</i> N° 65. <i>Syne majestyts p. Jan Candyts h.</i> [puis veuve] (AEB, EdB, registres du XX^e denier 5967¹, 5967², 5969 à 5972)
1732/06/25	64/CP 1	(V) Huissiers >> (A) Jean t'Kint	Décret & constitution de rente. (...) heeft <i>Sieur Joannes t'Kint vercregen tegens den deurnveerder Josephus Hoillie, loco Anthonius Perremans eersten deurnvaarder, seker huijs ende hoffstadt, kelder ende backhoven daeronder wesende, waervan den selven oven eensdeels is comende over de plaetse van seker huijs genoempt den Schaepherder toebehoort hebbende Anthoen vander Cappen</i> [information périmée, cf. date 1598], <i>gestaen ende gelegen in de Peperstraete tegens over het groot Vleeschuijs sijnde alsnu eene backerije, tusschen de goederen geheeten het Gulde Cruijs ter Pensmercket weerts in d'een zijde ende de goederen Peeter Vrancx</i> [information périmée, cf. date 1598] <i>geheeten de Wilde Gans in d'andere, comende achter tegens de plaetse van het huijs genoempt den Schaepherder gecompeteert hebbende Laureijs Libert cum uxore</i> (...) (AEB, GSB 1304-1305, chapitre n° 64, actes n°s 53-54 ; AEB, GSB 1218, cahier 3 : <i>Peper Vleeskenbroot ende Harincke straetkens</i>, actes 114 & 115).

Annexe 1

1738-1740	64/CP 1	(P) Gaspard de Blaes (O) François de Leeuw [information périmée ou confuse à partir de 1728]	Recensement. <i>In t' Watermoleken hoeckhuys van t' Vleeschken brootstraetien achter het broothuys springende van daer over in de Gulde Handt in t' selve straetien</i> (...) N° 59. <i>Viduwa Deijs p. Viduwa Anthoon Savena h.</i> N° 60. <i>Adrian Lotes p. Jan Baptista van Auwen h.</i> N° 61. <i>Den selven p. Guillaume Quassaert h.</i> N° 62. <i>Viduwa Adam van Roobroeck p. ende innv.</i> N° 63. <i>Jan Baptista Vleugels p Pierre Walravens h. .</i> N° 64. Jaspar Blaes p. Frans de Leeuw h. <i>Eerste huys op d'ander syde van t'Vleeschhuys.</i> N° 65. (...) (AEB, EdB, registres du XX^e denier 5973 à 5975)
1742/03/20	16/MH 53	X	Point de repère. Achat-vente de <i>sekere hoffstadt met den nieuwen huijse naer de bombarderinge deser stadt daer op gebouwt gestaen ende gelegen op de Pensmerct ofte Schoenbeke genoemt De Witte Roose, tusschen de goederen geheeten De Sterre ter Boterstraet weerts in d'een zijde ende de goederen genoemt Den Herder, nu den Schotsen Housaer, ter Vleeschuijs weerts in d'andere zijde (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 2 : <i>Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct</i>, acte 317)
1747/03/01	16/MH 53	(P) Christian de Neeff et sa femme Pétronille Baron	Constitution de rente. (...) heeft <i>Sieur Adriannus Dominicus van Casteel</i> vercregen tegens <i>Sieur Christiaen de Neeff sone van wijlen Francois</i>, daer moeder aff was <i>Catharina Crocx ende van Jouffrouwe Petronella Baron</i>, sijne huijsvrouw, by den selven geauthoriseert, een <i>eerfelijcke rente (...)</i> bepandt ende geassigneert op het gerecht vierdepaert van ende in <i>sekere hoffstaft metten nieuwen huijse daer op gebauwt gestaen ende gelegen binnen dese stadt Brusselle op de Pensmercket gemeijnelijck genoempt Den Groenen Herder (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier 2 : <i>Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct</i>, acte 324)
1747	64/1	(P) Gaspard de Blaes (O) Jean-Baptiste de La Hay [information périmée ou confuse à partir de 1728]	Recensement. N° 59. <i>De weduwe Deijs p. De weduwa Anthoon Savena h.</i> N° 60. <i>D'Eerffgenamen Adriaen Loets p. [Jan Baptista van Auwen barré et remplacé par] Procureur Delvigne h.</i> N° 61. <i>Den selve p. Advocaet Willems h.</i> N° 62. <i>Jacob Mosselmans p. Jan Mosselmans h.</i> N° 63. <i>Jan Baptista Vleugels p Pierre Walravens h. .</i> N° 64. Jaspar van Blas p. Jan Baptista de La Hay h. <i>Eerste huys op d'ander syde van t'Vleeschhuys.</i> N° 65. (...) (AEB, EdB, registres du XX^e denier 5975bis)

Annexe 1

1753/01/31	16/MH 53	(V) Christian, Marie, Gilles et Thierry de Neeff, et le mari de Marie, Jean Pierson >> (A) Guillaume Joseph de Nuit et sa femme Thérèse Bichaut	Achat-vente. (...) hebben <i>Sieur Guiliam Joseph de Nuit ende Jouffrouwe Theresia Brichaut, gehuijsschen, vercregen tegens Christiaen, Marie, Gillis ende Dirick de Neeff, de voors. Maria met Joannes Pierson, haeren man, sekere hoffstadt met den huijse daer opstaende ende andere sijne toebehoorten gestaen ende gelegen binnen dese Stadt Brussele op de Schoenbeke, genoemt De(n) Schaepherder, tusschen Het Gulde Cruijs ter eenre ende den huijse geheeten De Witte Roose in d'andere (...) in den nijckeboeck gequoteert N° 16 Schoenbeeck wijck (...)</i> (AEB, GSB 1218, cahier n° 2 <i>Opt Schoenbeeck selver oft Peynsmerct</i> , acte n° 334 ; AEB, GSB 1358, <i>Schoenbeeck wijck</i> , chapitre 16, acte 88)
1767	64/CP 1	(O) Josse Curens, maître boulanger	Recensement. [Quartier 37 : <i>Gersemerktwyck</i>] N° 59. Haessack. Louis Savenas, maître relieur de livres, 53 ans. N° 60. Het Vlies. Pierre Oris, magasin de cotonnade, et Henri Oris, prêtre. N° 61. Adrien Willems, maître fabricant de <i>poeles</i> , et Jean-Joseph Willems, écrivain. N° 62. Jérôme-Dominique Lauwerijssens, maître vendeur de viande, ainsi que François Thilen et Adrien Faes, garçons de magasin chez Lauwerijssens. N° 63. Roobank, Charles Dolo, aubergiste, Josse Sweerts, vendeur de viande (ancien officier de la section), N. Lissens, fabricant de parchemin, et N. van Muylder, ouvrier à la boucherie. N° 64. Josse Curens, maître boulanger. N° 65. [maison angle] Théodore Sandon/Saldon, magasin de cotonnade. [Quartier 19 : <i>Schoenbeekwyck</i>] N° 16. Schotsen Husard, veuve De Nuit, poortenering. Jacques Van Welle, garçon cordonnier. N° 17. Witte Roose. Josse de Smet, maître meunier. (Albert Mehauden et Michel Vanwelkenhuyzen, <i>La Ville de Bruxelles. Ses habitants, leurs métiers et leurs adresses vers 1767</i> , Bruxelles, 1998, quartier 37 <i>Gersemerktwyck</i> et 19, <i>Gersemerktwyck</i>)
1772/05/02	16/MH 53	(V) Membres de la parentèle de Nuit-Brichaut-van Welde >> (A) Elias Mommaert et sa femme Anne-Catherine van Boterdael	Achat-vente. (...) hebben <i>Sieur Elias Mommaert ende Jouffrouwe Anna Catharina van Boterdael, gehuijsschen, vercregen tegens Jouffrouwe Theresia van Welde ter overstaen van Sieur Joannes de Walssche, haeren man ende momboir ; item tegens Joannes Jacobus van Welde, haeren broeder, kinderen van wijlen Libertus van Welde ende Jouffrouwe Theresia Brichaut, ider respective voor een derde paert in de helicht ; item tegens Antonius Franciscus Josephus de Nuit ende van wijlen Jouffrouwe Theresia Brichaut ter interventie van den notaris vanden Eijnde als momboir over den voorn. Antonius Franciscus Josephus de Nuit aengesteld door wijlen de voormelde Jouffrouwe Theresia Brichaut, syne moeder (...) voor het resterende derde in de voors. eerste helicht ende de geheele weder helicht van ende in den huijse hier boven vermelt (...)</i> (AEB, GSB 1358, <i>Schoenbeeck wijck</i> , chapitre 16, acte 90)

Annexe 1

1784-1790	64/CP 1	(P) Avocat t'Kint (O) Antoine De Brie	Recensement. <i>N° 59. Jouffrouwe Simon Begg p. Petrus Le Jeune h.</i> <i>N° 60. Judocus Moris p. Petrus Horris h.</i> <i>N° 61. T'Kindt p. Adrianus Willems h.</i> <i>N° 62. De weduwe Jacobus Mosselman p. Jacobus Dominicus Mosselman h.</i> <i>N° 63. Joannes Baptista Vleughbels p. Carolus Dolo h.</i> N° 64. Den heere advocaet T'Kint P. Anthoen De Brie h. <i>D'ander seijde van t'Vleeschuys.</i> <i>N° 65. (...)</i> (AEB, EdB, registres du XX ^e denier 5976 à 5583)
1791-1794	64/CP 1	(P) Avocat t'Kint (O) Corneille François Mommens	Recensement. <i>N° 59. Jouffrouwe Simon Begg p. Petrus Le Jeune h.</i> <i>N° 60. Judocus Moris p. Engelbert Huybrechts h.</i> <i>N° 61. T'Kindt p. Joannes Willems h.</i> <i>N° 62. De weduwe Jacobus Mosselman p. Jacobus Dominicus Mosselman h., puis Guiliam Crabbe h.</i> <i>N° 63. Joannes Baptista Vleughbels p. Jordyns h., puis Carel Dolo p. Joryns h.</i> N° 64. Den heere advocaet T'Kint p. [Anthonius De Brie barré et remplacé par] Cornelis Frans Mommens h. <i>D'ander seijde van t'Vleeschuys.</i> <i>N° 65. (...)</i> (AEB, EdB, registre du XX ^e denier 5584 à 5586)
1794/03/01	64/CP 1	(V) Isabelle t'Kint et son mari Antoine Lissac de Reynal, chevalier >> (A) Jean-Baptiste vanden Plas et sa femme Anne Catherine van Doorne	Achat-vente. <i>(...) hebben Sieur Joannes Baptista vanden Plas ende Jouffrouwe Anna Catharina van Doorne, gebuijs, vercregen tegens den Heere Antonius Lissac de Reynal, ridder, ten eijnde deser beoorlijk geautoriseert ende gemagtigt wegens vrouwe Isabella t'Kint, sijne compagne, bij procuratie als inden brieve deser vermeldt, den huijse hier vooren breeder uijgedrukt gequoteert</i> <i>N° 64 geersemerkt wijck (...)</i> (AEB, GSB 1304-1305, chapitre n° 64, acte n° 55).
1838	CP 1	(?) Van den Eynde, marchand de volaille	Almanach du commerce et de l'industrie. (Bruxelles, p. 558)
1851	CP 1	(?) Vangistel, marchand de volaille et gibier, charcutier	Almanach du commerce et de l'industrie. (Bruxelles, p. 399, 432)

Annexe 1

1915	CP 1	(P) Madame Canler	Travaux Publics – pas de plan présent, mais cité comme annexé. La boucherie n'existant plus, la propriétaire demande à pouvoir remplacer l'ancienne grille du commerce par une vitrine avec porte, ce qui lui accordé sous condition : ne pas y installer une industrie insalubre et s'engager à décharger la ville de toute responsabilité, ce qu'elle fait dans une lettre 15 juin de ladite année <i>dans le cas où, par suite d'émeute, des dégâts seraient causés à l'immeuble, au mobilier ou aux marchandises.</i> Pas de plans (AVB, TP 27547)
1917-1918	CP 1	(P) Monsieur Van Roy	Travaux Publics – Avec plans et élévations. Le nouveau propriétaire du bâtiment, au nom des établissements Van Roy-Desmedt (Volailles et gibiers), installés rue Marché aux Peaux 1-3, entre les n^{os} 80 et 82 rue du Marché-aux-Herbes, demande dans une lettre du 15 février 1917 <i>l'autorisation de pouvoir apporter des modifications aux dispositions de structure de mon immeuble (...) à l'effet d'en améliorer la situation hygiénique et confortable, situation actuellement déplorable, « escaliers impraticables, manque de hauteur des étages etc. » Amélioration que je vous propose d'obtenir en maintenant dans la mesure du possible une partie de l'ancienne construction et en remplaçant, en les modifiant de niveau, les gîtes existants par du béton armé ; par le fait même et en le changeant également, l'escalier des étages absolument dangereux deviendrait praticable (...) ».</i> Sur ces points, l'autorisation lui est au final accordée ; pour les hauteurs de plancher à plancher (2,775 m) aux étages supérieurs, la demande bloque en raison du non-respect du règlement des bâtisses qui prescrit 3 m de hauteur. Elle bloque également sur la reconstruction de la façade. Ce dernier point est finalement négocié (<i>restaurer la façade dans son style primitif</i>) et accepté par le service architecture en date du 9 mai 1917. Ces travaux sont terminés en janvier 1918. (AVB, TP 27547)

Annexe 2

Liste des US	Secteur	US	Fait	Mur	Description
Caves	S1	01	1	Est	Socle/allège en ressaut, maçonnerie de brique de 18 x ? x 4,5 cm
	S1	02	1	Est	Baie de soupirail
	S1	03	1	Est	Piédroit nord, en briques et pierres
	S1	04	1	Est	Piédroit sud, en briques (et pierres ?)
	S1	05	1	Est	Maçonnerie de resserrement de la baie US02
	S1	06	1	Est	Maçonnerie/trumeau en brique de petits formats et ciment
	S1	07	1	Est	Bouchage en brique de la baie US02
	S1	08	1	Est	Trou d'aération donnant vers la rue Chair-et-Pain
	S1	09	2	Sud	Maçonnerie principale observée côté est, en brique AR
	S1	10	2	Sud	Maçonnerie principale observée côté ouest, en brique AR
	S1	11	2	Sud	Saignée verticale
	S1	12	2	Sud	Bouchage de la saignée US11
	S1	13	2	Sud	Petite reprise verticale
	S1	14	2	Sud	Moellon en calcaire gréseux dans US10
	S1	15	2	Sud	Bûchage de la maçonnerie US10 pour installation de l'escalier
	S1	16	2	Sud	Maçonnerie AR, en retrait par rapport à l'US10, derrière l'escalier à vis
	S1	17	3	Nord	Vestige de fondation en pierre et fragments de brique à matrice hétérogène
	S1	18	3	Nord	Maçonnerie principale en brique AR à matrice homogène
	S1	19	3	Nord	Bouchage en brique au niveau de l'échancrure de la lambourde
	S1	20	3	Nord	Chainage en pierre, situé à l'extrémité est
	S1	21	2	Sud	Bouchage en brique au niveau de l'échancrure de la lambourde
	S1	22	/	Plafond	Couvrement en béton
	S1	23	/	Plafond	Couvrement en béton, bouchage trémie ?
	S2	200	4	Est	Maçonnerie principale en brique de 18/18,5 cm
	S2	201	4	Est	Baie de porte
	S2	202	5	Sud	Maçonnerie AR, située côté est (arrachage de mur ?)
	S2	203	5	Sud	Pièces rectangulaires en bois insérées dans l'US202
	S2	204	5	Sud	Maçonnerie principale en brique AR à matrice homogène
	S2	205	5	Sud	Petite reprise en briquettes noires situées à l'extrémité ouest
	S2	206	6	Ouest	Maçonnerie principale en brique de 18/18,5 cm
	S2	207	6	Ouest	Moellon en calcaire gréseux dans US206
	S2	208	6	Ouest/No	Massif en brique AR à matrice homogène
	S2	209	7	Nord	Maçonnerie principale en brique AR à matrice homogène
	S2	210	7	Nord	Fissure verticale située à la limite entre le S1 et S2

S2	211	7	Nord	Reprise en brique de ca 17,5 cm et ciment
S2	212	8	Est-Ouest	Mur de refend en brique de 18 cm
S2	213	9	Plafond	Couvrement, voûte en berceau surbaissé en brique de 18,5 cm
S2	214	10	Sol	Revêtement de sol en brique de 18 cm (zone est)
S2	215	10	Sol	Revêtement de sol en brique de 18 cm (zone ouest)